

JUILLET

2025

Regard ✨

sur ✨

ÉCUEILLÉ



Fête foraine de
St Barnabé
FESTIVITÉS



Véhicule ancien
COMPTE-RENDUS

*Les fleurs sont comme
des amies : elles
apportent de la couleur
à votre monde*

Bulletin
municipal

Fête de l'école



Jardin et pierre



Notre centenaire
ACTUALITÉS



Bonnes
vacances

Le Mot du Maire

L'été est arrivé avec son lot de forte chaleur et de sécheresse. Après un hiver très humide les nappes phréatiques ont retrouvé un niveau normal mais chacun d'entre nous doit surveiller sa consommation d'eau, respecter les restrictions et consignes afin de préserver nos réserves d'eau. Soyons attentionnés envers celles et ceux qui vivent seuls avec la canicule.

Notre budget communal a pu être voté le 1^{er} avril où les investissements annoncés ont été inscrits sans augmentation des impôts locaux. Pour les principaux ce sont l'agrandissement du dojo avec salle de musculation et aménagements de sanitaires ouverts au public qui fréquentera tout l'espace sportif : tennis, city stade, fitness... Les sanitaires et travaux d'accessibilité aux terrains de pétanque sont terminés. Le pont du chemin du Four à Chaux a été refait à neuf. Les deux ponts de Courcueil vont être restaurés dès septembre avec une prise en charge par la Communauté de Communes à hauteur de 75%. D'autres investissements seront réalisés au cours du deuxième semestre : travaux d'électricité à la mairie et au presbytère, installation d'une douche à la boucherie, aménagement de la voirie à Hervaux, travaux sur les bâtiments de la Maison Médicale, de la gendarmerie, au camping, remise en état ou changement des bornes incendie, renouvellement des tables de la salle des fêtes...

Suite au vol aux ateliers municipaux, il a fallu racheter un camion, un souffleur (voir article intérieur). Les travaux de rénovation de l'éclairage public sont finis et la mise en service de la télégestion a eu lieu. Notre consommation électrique pour l'éclairage va diminuer de plus de moitié.

De gros projets pour Ecueillé sont à l'étude : passage à la géothermie pour le chauffage de l'école et de ses quatre logements attenants. Une réflexion sur l'aménagement de la rue du 11 novembre, de la rue des écoles, du champ de foire est lancée avec l'objectif de sécuriser, d'embellir, de végétaliser tout ce secteur de notre bourg.

Notre commune candidate pour l'obtention d'une deuxième fleur au niveau régional. Merci de respecter le travail des agents qui œuvrent au quotidien pour notre cadre de vie.

Bravo à notre équipe de foot qui la saison prochaine va retrouver la première division départementale et merci à Mickael ALLOUARD pour ses onze ans de présidence de la SSE.

C'est avec grand plaisir que nous accueillons Aurélie JUGNET dans l'épicerie de la place Notre-Dame. Notre tissu commercial se maintient, à nous de savoir le conserver.

Le contexte national est compliqué pour tous et de plus en plus inquiétant voire anxiogène avec des conflits mondiaux qui ne cessent de continuer. Pour nos communes la projection dans l'avenir reste un problème entier. A l'approche du 14 juillet, il est bon de se rappeler les valeurs de la République et d'agir dans leur esprit.

Je vous souhaite à tous un très bel été.

Votre Maire,
Jean AUFRÈRE.

Les procès-verbaux de conseils municipaux

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

De la commune d'ECUEILLE

Séance du 28 janvier 2025

PRESENTS : Jean AUFRÈRE Alain POURNIN, Annie CHRÉTIEN Jean-Michel RABIER, Christine MARTIN, David BOURBON, Anne DAVID, Fabrice LOUBET, François LURDE arrivé à compter de la décision 2025-02), Alain PÉGUÉ.

ABSENTS excusés : Gaëlle WILLEMS, Alexandre BARDET, Anaëlle AUCOMTE, Évane LANFANT, Bernadette TAILLÉ.

POUVOIRS : Gaëlle WILLEMS donne pouvoir à Annie CHRETIEN, Alexandre BARDET donne pouvoir à Jean Michel RABIER, Évane LANFANT donne pouvoir à Jean AUFRERE.

M. AUFRERE demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- L'AMF appelle à la solidarité nationale avec MAYOTTE et met en place un dispositif de soutien avec la Protection Civile
- FAR 2025 Ajout d'un projet Achat d'un piano de cuisson et changements des radiateurs à la maison des associations et local des associations.

M AUFRERE propose d'ajouter ces points à l'ordre du jour

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2024 sans aucune observation.

DELIB 2025-01 : Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4.

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

VU l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

VU l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales.

VU l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025.

VU la délibération n°2024-19 du 27 juin 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5.

VU la convention conclue entre Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux et la commune sur le fondement de l'article L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement par Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux qui facture conjointement l'eau et l'assainissement, ainsi que l'instruction du 9 février 2017 relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses, publiée au BOFIP-GCP-17-0005 du 22 février 2017 (NOR : ECFE1704988J).

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables.

- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire Bretagne ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration).
- Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile.
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé à **0,28 € HT par mètre cube** le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » **pour l'année 2025**.

Considérant que **pour l'année 2025**, le taux de modulation est fixé forfaitairement **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Considérant qu'il appartient à **Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux** de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre dans le cadre de la convention.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujetti à la TVA au taux de 10%.

Après en avoir délibéré et procédé au vote :

Décide :

- De fixer à **0,084 €HT /m³** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Arrivée de François LURDE

DELIB 2025-02 : Demande de Subventions et Plan de Financement**EXTENSION DU DOJO avec création d'une salle de musculation, d'une salle de réunion**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des dossiers de subventions concernant cette opération avaient été déposés et notifiés en 2024 et d'autres ont été reportées pour 2025.

Vu l'estimation du coût total du projet à 395 972.51€

Vu le plan de financement proposé,

M Alain POURNIN ne prend pas part au vote et s'abstient en tant que président du Judo club.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Approuve le projet d'extension du dojo tel qu'il a été présenté, comprenant :

- L'agrandissement du dojo,
- La construction d'une salle de musculation pour les licenciés du Judo Club d'Ecueillé,
- La création d'une salle de réunion et d'accueil pour les parents,
- L'aménagement de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et situés à proximité du city stade,
- La mise en place d'une pompe à chaleur Air-Air pour remplacer le système de chauffage au gaz actuel.

2. Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat pour la DETR/DSIL de la Région, du Département (l'ANS est déjà notifié) .

3. Approuve le plan de financement du projet, réparti comme suit :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovati on énergéti que (catégori e 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Honoraires	ALASSOEUR	27 038,25 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Etude de sols	sol environnement	2 955,00 €		
Mission SPS CT Attestation handicap	APAVE	11 314,00 €		
Sous-total MOE/Études		41 307,25 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
LOT 1 GROS ŒUVRE		172 467,38 €		
LOT 2 Charpentes		98 569,91 €		
LOT 3 Menuiseries intérieures		4 947,70 €		
LOT 4 Doublage cloison isolation plafonds		16 958,46 €		
LOT 5 Peinture et sols		12 181,76 €		
LOT 6 Plomberie sanitaires chauffage		29 307,35 €		
LOT 7 ELECTRICITE		20 232,70 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		354 665,26 €	0,00 €	0,00 €

COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		395 972,51 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR	DETR	sollicité	158 389,00 €	40,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional	Pays de Valençay en Berry	sollicité	45 270,00 €	11,43%
Conseil départemental	Fonds départemental d'équipement sportif	sollicité	93 796,00 €	23,69%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser	ANS	acquis	19 323,00 €	4,88%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		316 778,00 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		79 194,50 €	
Participation du maître d'ouvrage			79 194,50 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			395 972,50 €	

Accusé de réception en préfecture 036-213600695-20250128-2025-02-DE Date de réception préfecture : 30/01/2025

Monsieur Le Maire précise qu'une étude énergétique avant et après travaux sera réalisée par Combiosol

DELIB 2025-03R FAR 2025 Construction de sanitaires accessibles aux PMR au terrain de PETANQUE. Révision de la décision 2024-66 suite à devis

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'estimation qui avait été faite pour la construction de sanitaires au boudrome a été revue à la baisse.

Le montant estimé de cette opération est fixé à 26674 € HT soit 32008.80 € TTC

Afin de pourvoir au financement de cette opération d'un montant estimé à 24874 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention de 80% auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Action Rurale 2025,

Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	TAUX
TRAVAUX	24874.00 €	FAR Département	21339.20 €	80%
Honoraires	1800.00 €			
		Autofinancement	5334.80 €	20%
TOTAL DEPENSES	26674.00 €	TOTAL RECETTES	26674.00 €	100%

DELIB 2025-04 FAR 2025 Achat d'un piano de cuisson et changements des radiateurs à la maison des associations et local des associations.

M Le Maire propose d'ajouter un projet pour 2025.

Ainsi il propose l'achat d'un piano de cuisson, le changement des cinq radiateurs à la maison des associations et de trois radiateurs au local des associations (dans la cour de la mairie)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le projet tel qu'il a été présenté, comprenant :

- L'achat d'un piano de cuisson (devis 2488,63 € HT soit 2986,36€ TTC)
- L'achat de cinq radiateurs avec une box domotique à la maison des associations et de trois radiateurs au local des associations (devis 3249,17€ HT soit 3899 €TTC)

2. Autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FAR 2025 auprès du Département.

3. Approuve le plan de financement du projet, réparti comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	TAUX
Piano de cuisson	2488.63 €	FAR Département	4590.24 €	80%
Radiateurs et domotiques	3249.17€	Autofinancement	1147.56 €	20 %
TOTAL DEPENSES	5737.80 €	TOTAL RECETTES	5737.80 €	100%

DELIB 2025-05 : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'ECUEILLE ...tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 €
- A la Protection civile, Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DELIB 2025-06 : Création d'un poste adjoint technique Principal de 2eme classe par avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et de la carrière des agents, le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2eme classe en 2025 ainsi qu'il suit :

- 1 emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2eme classe, agent faisant les fonctions agent polyvalent au sein du service technique au 16/06/2025

Le Conseil Municipal DECIDE

- La suppression, à compter du 16/06/2025 d'un emploi permanent temps complet du grade d'adjoint technique.
- **La création, à compter du 16/06/2025 d'un** emploi permanent d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2025

DELIB 2025-07_Redevance ORANGE ----Année 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une redevance peut être demandée chaque année à Orange pour occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la redevance au titre de l'année 2025 ainsi qu'il suit :

ECUEILLE	Patrimoine	2025	
Artère aérienne	20,247 kms	64.87 €	1313.42 €
Artère en sous sol	10,783 kms	48.65 €	524.59 €
			1838.01 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs appliqués ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'établir un titre de recette d'un montant de 1 838.01 € auprès de ORANGE

Cette recette sera imputée à l'article 7032 du Budget communal 2025.

Jean Michel RABIER demande pourquoi Axione ne paie pas de redevance d'occupation du domaine public pour la fibre. Monsieur le Maire indique qu'il faudra se renseigner pour apporter une réponse.

DELIB 2025-08 : Participation aux frais d'électricité par les marchands ambulants -Année 2024

Monsieur le Maire propose de reprendre les tarifs de 2023 pour l'année 2024.

Les tarifs de l'année 2023 étaient de 138 € pour 2 jours de présence par semaine et de 69 € pour 1 jour de présence par semaine.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de demander aux marchands ambulants une participation aux frais d'électricité occasionnés par l'installation de leur camion sur la place du 8^{ème} Cuirassiers les jours de marché, à savoir, pour l'année 2024 :

- GAEC de VAUTOURNON Charcuterie 69, 00 €
Fléré-la-Rivière (les mercredis)
- - M. RITTERSHEIM Pizzas 69.00 €
Selles-sur-Cher (les jeudis)
- M RABATE Fromages les samedis 69.00 €
- EARL Le Petit Mée (Volailles à Clion sur Indre le samedi) 69.00€

DELIB 2025-09 : Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2025

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir l'indemnité annuelle du gardiennage de l'Eglise de la Paroisse d'Ecueillé à la somme de 400 € et ce, pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer à Monsieur Robert TESTU, appelé à effectuer de fréquents déplacements afin de nourrir le poisson et réaliser la surveillance du plan d'eau, une indemnité de 250 € pour l'année 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Gaëlle WILLEMS fait passer quelques informations :

Le bilan du théâtre de dimanche est très bon : 129 entrées payantes + 4 enfants soit 1290 € - 600 € pour la troupe = 690 € et s'ajoute 67.82 € de recette de buvette soit un résultat positif de 757.82 €.

Préparation St Barnabé

Pour rappel, la réunion pour la préparation de la St Barnabé demain, mercredi 29 janvier 2025 à 19h en mairie.

Information du Département de l'INDRE Travaux sur les Routes départementales 2025

Au cours de l'année 2025 les travaux suivants seront réalisés sur ECUEILLE

- Reconstruction de l'ouvrage d'art sur la RD 8 au PR 6+00 pour un montant de 85000€
Alain POURNIN indique qu'il s'agit du pont après la route de Cloué
- Grosses réparations de la chaussée sur les RD 33c et 33d entre le PR 0+000 et 0+175, 2+000 et 2+283 en
enfin PR 0+000 à 0+118 communes d'Ecueillé Jeu Maloches et Heugnes pour un montant de 73000 €

Proposition pour BP 2025 achat de balançoire et tables à la salle des fêtes

Achat de balançoires :

Le Maire informe le conseil municipal que les balançoires présentes sur l'aire de jeux sont fortement détériorées et nécessitent leur remplacement. Il est proposé d'acheter 4 nouvelles balançoires pour assurer la sécurité et le confort des enfants.

Remplacement des tables de la salle des fêtes :

Le Maire soumet également la question du remplacement des tables de la salle des fêtes. Actuellement, ces tables sont endommagées et leur poids est un problème pour les déplacements.

Alain PEGUE propose de prendre en compte la taille et l'agencement des futures tables afin d'éviter que celles-ci n'empiètent sur le parquet de la salle.

Lancement de l'étude de géothermie pour l'école :

Le Maire annonce le lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de géothermie dans l'école. Les travaux pourront être lancés en 2026, une fois l'étude réalisée et validée.

Projet d'aménagement de la rue du 11 novembre 1918 :

Alain POURNIN rappelle qu'il est nécessaire de prévenir le département de la continuité du projet d'aménagement de la rue du 11 novembre 1918. Il insiste sur l'importance de maintenir le projet en bonne voie afin d'éviter que le département ne décide de fermer cette opération.

Travaux à prévoir :

- Fabrice LOUBET indique qu'il faudrait remettre de la grave dans la rue des AFN.
- Christine MARTIN demande la rénovation des petits sentiers reliant la rue des écoles et la maison de santé à l'école. Elle signale également la présence de trous à reboucher sur le parking de la maison des associations. De plus, des branches mortes sont tombées et un banc est hors service.

- Elle mentionne également que la sortie de la rue Maurice Gauvain sur la rue Bernard David est dangereuse et propose d'y installer un stop.
- François LURDE demande s'il est possible d'enlever la mousse devant l'école de musique.
- Alain POURNIN propose d'étudier la possibilité d'installer un grillage sur la passerelle du jardin de la perception, qui est très glissante.
- Une campagne d'élagage des arbres est en cours, et les riverains seront contactés pour effectuer ces travaux.
- Alain POURNIN informe que les fossés à curer sont répertoriés et que cela pourrait être effectué en régie avec la location d'une mini-pelle, ou par une entreprise.

Autres travaux et projets à venir :

- Le Maire rappelle que les travaux du camping seront réalisés en régie, avec un début prévu pour mars 2025 au plus tard.
- Jean Michel RABIER informe que CITEOS a entamé le travail sur l'éclairage public.
- Il informe également qu'il lui a été demandé s'il existait des aides pour la destruction des nids de frelons ou l'achat de pièges à frelons.
- Alain PEGUE fait un retour sur diverses demandes reçues, notamment concernant le stationnement place du 8ème Cuirassiers (manque de marquage au sol), la dalle et le regard à remplacer au Village de l'Écoublère (actuellement sécurisé), ainsi que le nettoyage des bancs autour de l'église éventuellement avec la désherbeuse à eau chaude.

Divers :

- Anne David demande que la boîte à livres soit valorisée et qu'un panneau soit installé pour la médiathèque.
- Le Maire informe que l'enfouissement du réseau à la Boutinière pose des problèmes sur les chemins et les routes.
- Il annonce également que l'empoissonnement de l'étang a eu lieu courant janvier 2025.

Séance du 01 avril 2025

PRESENTS : Jean AUFRERE Alain POURNIN, Annie CHRETIEN Jean-Michel RABIER, Christine MARTIN, Alexandre BARDET, David BOURBON, Anne DAVID, Fabrice LOUBET, François LURDE, Bernadette TAILLE, Alain PEGUE

ABSENTES : Anaëlle AUCOMTE, Évane LANFANT.

ABSENTE excusée : Gaëlle WILLEMS.

POUVOIR : Gaëlle WILLEMS donne pouvoir à Jean Michel RABIER

Secrétaire de séance : Annie CHRETIEN

MAUFRERE propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour suite à une demande de subvention reçue après la convocation :

- Subvention pour un spectacle sur la Résistance dans l'Indre

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2025 sans aucune observation.

DELIB 2025-11 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 -BUDGET 75902 LOTISSEMENT

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				0,96		0,96
Opérations de l'exercice						
TOTAUX				0,96		0,96
Résultats de clôture				0,96		0,96
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				0,96		0,96
Résultats définitifs				0,96		0,96

Le Conseil Municipal a procédé au vote du président de séance et a désigné, à l'unanimité, M Jean Michel RABIER (le maire n'a pas pris part au vote)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget LOTISSEMENT de la Commune d'ECUEILLE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIB 2025-12 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 -BUDGET 75901 LOCAL COMMERCIAL

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			47 738.08		47 738.08	
Opérations de l'exercice	7 377.28	52 174.16	15 616.07	16 793.44	22 993.35	68 967.60
TOTAUX	7 377.28	52 174.16	63 354.15	16 793.44	70 731.43	68 967.60
Résultats de clôture		44 796.88	46 560.71		1 763.83	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 377.28	52 174.16	63 354.15	16 793.44	70 731.43	68 967.60
Résultats définitifs		44 796.88	46 560.71		1763.83	

Le Conseil Municipal a procédé au vote du président de séance et a désigné, à l'unanimité, M Jean Michel RABIER (le maire n'a pas pris part au vote)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget LOCAL COMMERCIAL de la Commune d'ECUEILLE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIB 2025-13 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 -BUDGET 75903 ASSAINISSEMENT

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

Résultats reportés		44 539.26		41 847.83		86 387.09
Opérations de l'exercice	48 420.05	52 077.99	71 749.11	99 367.08	120 169.16	151 445.07
TOTAUX	48 420.05	96 617.25	71 749.11	141 214.91	120 169.16	237 832.16
Résultats de clôture		48 197.20		69 465.80		117 663.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	48 420.05	96 617.25	71 749.11	141 214.91	120 169.16	237 832.16
Résultats définitifs		48 197.20		69 465.80		117 663.00

Le Conseil Municipal a procédé au vote du président de séance et a désigné, à l'unanimité, M Jean Michel RABIER (le maire n'a pas pris part au vote)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget ASSAINISSEMENT de la Commune d'ECUEILLE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIB 2025-14 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 -BUDGET 75900 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		108 558,73	338 311,86		338 311,86	108 558,73
Opérations de l'exercice	1 283 392,28	1 558 886,87	562 964,24	794 045,03	1 846 356,52	2 352 931,90
TOTAUX	1 283 392,28	1 667 445,60	901 276,10	794 045,03	2 184 668,38	2 461 490,63
Résultats de clôture		384 053,32	107 231,07			276 822,25
Restes à réaliser			502 807,21	317 944,89	502 807,21	317 944,89
TOTAUX CUMULES	1 283 392,28	1 667 445,60	1 404 083,31	1 111 989,92	2 687 475,59	2 779 435,52
Résultats définitifs		384 053,32	292 093,39			91 959,93

Le Conseil Municipal a procédé au vote du président de séance et a désigné, à l'unanimité, M Jean Michel RABIER (le maire n'a pas pris part au vote)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la Commune d'ECUEILLE

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIB 2025-15 : Budget local commercial : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - Budget 75901

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean AUFRERE

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2023	Affectation	RÉSULTAT exercice 2024	RESTE A REALISER 2024	SOLDE DES RAR	CHIFFRE POUR AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-47 738,08		1 177,37	RAR Dépenses	0,00	-46 560,71
				RAR Recettes		
FONCTIONNEMENT	47 738,08	47 738,08	44 796,88			44 796,88

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024	44 796,88
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	44 796,88
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	0,00
Total affecté au c/ 1068 :	44 796,88
Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001	46 560,71
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	-1 763,83 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

DELIB 2025-16 : Budget Principal Commune : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT -BUDGET 75900

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean AUFRERE

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2023	Affectation	RÉSULTAT exercice 2024	RESTE A REALISER 2024	SOLDE DES RAR	CHIFFRE POUR AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-338 311,86		231 080,79	RAR Dépenses	-184 862,32	-292 093,39
				502 807,21		
				RAR Recettes		
				317 944,89		
FONCTIONNEMENT	493 316,96	384 458,23	275 494,69			384 353,42

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024	384 353,42
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	292 093,39
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	92 260,03
Total affecté au c/ 1068 :	292 093,39
Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001	107 231,07
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	92 260,03 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

DELIB 2025-17 : Taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2025.

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux de 2024 puisque le produit attendu d'un montant de 523 307 € suffira à équilibrer le budget de la commune présenté tout à l'heure

Ainsi Monsieur Le Maire propose de voter les taux pour 2025 ainsi qu'il suit :

Désignation des taxes	Taux définitivement fixés	Calcul du produit résultant des taux votés	
		Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	36.92%	1 194 000	440 825 €
Taxe foncière (non bâti)	47.47%	128 000	61 189 €
Taxe Habitation	14.31%	148 800	21 293 €

Le produit fiscal attendu pour 2025 des trois taxes est de **523 307 €**.

Le conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les taux tels qu'indiqués ci-dessus.

DELIB 2025-18 : Vote du Budget 75902 LOTISSEMENT La Torlière 2025 (Budget annexe)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Lotissement 2025 de la Commune qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 19 810.00 €

Section d'Investissement : 19 810.96 €

Il lui propose de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget annexe du Lotissement de la Torlière 2025 voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

DELIB 2025-19 : Vote du Budget 759001 – LOCAL COMMERCIAL 2025 (Budget annexe)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget LOCAL COMMERCIAL de la Commune qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 22 507.63 €

Section d'Investissement : 56 560.71 €

Il lui propose de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget annexe des locaux commerciaux voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

DELIB 2025-20 : Vote du Budget 75903- ASSAINISSEMENT 2025 (Budget annexe)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Assainissement 2025 de la Commune qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 97 974.82 €

Section d'Investissement : 125 189.48 €

Il lui propose de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget annexe de l'assainissement 2025 voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

DELIB 2025-21 : Vote du Budget 75900 Primitif 2025 de la commune (Budget principal)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 de la Commune qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 1 572 362.16 €

Section d'Investissement : 1 311 597.32 €

Il lui propose de le voter par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le Budget principal 2025 voté par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

DELIB 2025-22 : Tarif Pêche dans l'étang communal 2025

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que la pêche dans l'étang communal sera ouverte de 7 heures ½ à 21 heures :

- Les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés pour la période du 1^{er} mai 2025 au 31 mai 2025 inclus,
- Tous les jours du 29 au 01 juin 2025 (pont de l'Ascension) et du 2 juin 2025 au 30 septembre 2025 inclus.

La pêche sera toutefois interdite - le 14 juillet et réservée au concours organisé dans le cadre des jeux pour les enfants.

Les tarifs sont maintenus, à savoir (pour 2 lignes maximum) :

Enfants de moins de 12 ans (qui sont tenus d'être accompagnés par un adulte) : gratuit,

Enfants de 12 à 15 ans (qui sont tenus d'être accompagnés par un adulte) :

- 20 € pour l'année,
- 2 € la journée,
- 1 € la demi-journée.

Enfants de plus de 15 ans et adultes :

- 52 € pour l'année,
- 6 € la journée,
- 4 € la demi-journée.

La régie de recettes instituée pour l'encaissement des produits à la mairie d'Écueillé pour l'étang communal est tenue sous forme de cartes.

DELIB 2025-23 : Attribution d'une subvention pour un spectacle sur la Résistance dans l'Indre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention d'un montant de 500 € a été déposée par M. Marville, professeur d'histoire au Collège Calmette et Guérin d'Écueillé. Cette aide financière vise à soutenir l'organisation d'un spectacle sur la Résistance dans l'Indre, proposé par la compagnie de théâtre « L'Oreille à Plume », pour un coût total de 3 100 €.

Ce spectacle sera présenté aux collégiens le vendredi 4 juillet 2025 au sein de l'établissement, puis ouvert à tous les publics dans les rues d'Écueillé le samedi 5 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 500 € au **FSE du Collège Calmette et Guérin d'ECUEILLE** pour la réalisation de cet événement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65738 du budget principal 2025.

Questions diverses

1. Vol aux ateliers municipaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vol a eu lieu aux ateliers municipaux dans la nuit du 21 au 22 mars 2025. Parmi les objets dérobés figurent un camion-benne, plusieurs outils, un souffleur à feuilles et une tronçonneuse et trois portes ont été fracturées.

2. Fête de Saint-Barnabé 2025 – Brocante du 15 juin

Les conseillers municipaux sont invités à distribuer des flyers aux exposants des différentes brocantes organisées dans les environs d'Écueillé afin de promouvoir l'événement.

3. Éclairage public

- Une demande est formulée pour que l'éclairage public soit rallumé à 6h00 du matin, suite au passage à l'heure d'été.
- Jean-Michel RABIER fait un point sur l'avancement des travaux d'éclairage public. Un total de 28 points lumineux permanents a été validé afin de renforcer la sécurité.
- Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité d'éteindre l'éclairage public à partir de 21h30, à l'exception des points lumineux permanents.
- Christine Martin signale une baisse d'intensité de l'éclairage avenue de la Gare. Jean-Michel RABIER précise qu'il s'agit de lampes à basse consommation.
- Jean Michel RABIER informe également qu'une nouvelle armoire électrique avec prises sera installée place du 8ème Cuirassiers, en remplacement de l'ancienne. Les commerçants ambulants devront prévoir des prises européennes pour se brancher.

4. Repas du 14 juillet

Le Conseil Municipal souhaite faire appel au restaurant La Belle Époque ainsi qu'au boucher local pour l'organisation du repas du 14 juillet. Annie Chrétien est chargée de les rencontrer afin de définir les propositions possibles.

5. Feu d'artifice du 14 juillet

- L'entreprise Magniez ARTIFICE a été retenue pour le spectacle pyrotechnique, pour un montant de 4 500 €.
- Christine Martin demande l'installation d'un éclairage sur le chemin menant au camping afin de sécuriser le retour du public après le feu d'artifice. Monsieur le Maire s'engage à solliciter les services techniques pour cette mise en place.

6. Cérémonie du 8 mai

Alexandre BARDET informe qu'il ne pourra pas être présent cette année pour porter le drapeau lors de la cérémonie du 8 mai. Fabrice LOUBET se propose de le remplacer.

7. Concert de Printemps

François LURDE informe qu'il aura lieu le samedi 26 avril à 20 h à la salle des fêtes d'ECUEILLE

8. Installation d'une boîte à livres

Alain PEGUÉ annonce avoir terminé la fabrication d'une **nouvelle boîte à livres**, qui sera installée dans la semaine sur la place du **8ème Cuirassiers**.

9. Sécurisation routière

Christine MARTIN demande l'installation d'un panneau STOP à la sortie de la rue Maurice Gauvain. Alain POURNIN se charge d'étudier la faisabilité de cette demande.

10. Travaux d'élagage

Alain POURNIN informe que le chantier d'élagage débutera la semaine prochaine. Concernant les arbres situés à proximité des lignes basse tension et HTA, l'intervention sera assurée par Enedis en 2026.

11. Projet photovoltaïque

Monsieur le Maire annonce que la déclaration préalable déposée par l'entreprise chargée de l'installation des panneaux photovoltaïques a été refusée par le Préfet. De plus, le Conseil Municipal ne soutenait plus le projet, les conditions initialement prévues n'étant plus respectées.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

De la commune d'ECUEILLE

Séance du 26 mai 2025

PRESENTS : Jean AUFRERE Alain POURNIN, Annie CHRETIEN, Jean-Michel RABIER, Gaëlle WILLEMS, Christine MARTIN, Alexandre BARDET, David BOURBON, Anne DAVID, Fabrice LOUBET, François LURDE (arrivé à compter de la décision 2025-27) , Alain PEGUE,

ABSENTE : Évane LANFANT,

ABSENTES excusées : Anaëlle AUCOMTE, Bernadette TAILLE,

Secrétaire de séance : Alexandre BARDET

M. AUFRERE propose l'ajout de trois points à l'ordre du jour suite à une demande de subvention reçue après la convocation :

- Répartition des sièges des délégués à la CCEV
- Loyers des logements OPAC au 01.07.2025
- Avenant Convention d'utilisation du dojo par les collégiens d'Ecueillé

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2025.

M. Jean Michel RABIER rappelle la nécessité de mettre l'éclairage du chemin qui a été demandé par Christine pour le 14 juillet

DELIB 2025-24 : DECISION MODIFIATIVE N°1 BUDGET 75900 BUDGET PRINCIPAL

En raison d'une erreur dans la reprise du report de l'excédent 2024 au compte 002, initialement inscrit au budget primitif pour un montant de 92 259,93 € en recettes de fonctionnement, le maire propose d'ajuster cette inscription.

Il est ainsi proposé de diminuer de 300 € le montant du compte 002 (recettes de fonctionnement) et d'augmenter de 300 € le compte 6419, également en recettes de fonctionnement.

Le report de l'excédent de fonctionnement pour l'année 2024 s'élève donc, après correction, à 91 959,93 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la Décision Modificative ci-dessus

DELIB 2025-25 : Budget Principal Commune : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT -BUDGET 75900

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean AUFRERE

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT-2023	Affectation	RÉSULTAT-exercice-2024	RESTE-A-REALISER-2024	SOLDE-DES-RAR	CHIFFRE-POUR-AFFECTATION-DU-RESULTAT
INVESTISSEMENT	-338-311,86		231-080,79	RAR- Dépenses 502-807,21	-184-862,32	-292-093,39
				RAR- Recettes 317-944,89		
FONCTIONNEMENT	493-316,96	384-758,23	275-494,69			384-053,42

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT-CUMULE-AU-31/12/2024						384-353,42
Affectation obligatoire						
A la couverture d'auto-financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						292-093,39
Solde disponible affecté comme suit						
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)						91-959,93
Total affecté au c/1068						292-093,39
Pour-mémoire						
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001						107-231,07
EXCEDENT GLOBAL-CUMULE-AU-31/12/2024						91-959,93 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)						0,00

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

DELIB 2025-26 : Participations au Fonds de solidarité Logement (FSL) et Fonds d'aide aux jeunes difficultés (FAJD) au département de l'Indre pour 2025

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil départemental sollicitant une participation au titre du F.S.L. et F.A.J.D. pour 2025

- Pour le FSL, la participation est établie selon le nombre de résidences principales à hauteur de 1.66 € par résidence principale soit **1 022.56 €** pour la commune d'ECUEILLE
- Pour le FAJD, la participation s'établit à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans (Ecueillé 49 jeunes) soit une participation de **34.30 €**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- le versement d'une participation au Conseil départemental au titre du FSL d'un montant de 1 022.56 €
- le versement d'une participation au Conseil départemental au titre du FADJ d'un montant de 34.30 €

DELIB 2025-27 : DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE À LA FORMATION B.A.F.A.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) constitue une première étape vers les métiers de l'animation, en offrant aux jeunes une opportunité concrète d'insertion et de progression professionnelle dans ce domaine.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Commune d'Écueillé souhaite encourager et soutenir les jeunes souhaitant s'engager dans cette formation, en instaurant un **dispositif d'aide financière** dédié à la préparation du B.A.F.A.

Ce dispositif vise à lever l'un des principaux freins à l'inscription à cette formation – son coût, estimé à environ 1 000 € – en proposant une **bourse** aux jeunes Écueillois motivés, sous réserve de conditions précises.

Conditions d'éligibilité :

- Être âgé de **16 à 25 ans inclus** ;
- Résider **de manière effective sur la commune d'Écueillé**.

Constitution du dossier de demande :

Le dossier, à déposer en mairie **avant le début de la formation**, devra comporter :

- Une **lettre de motivation** rédigée par le jeune ;
- Une **lettre d'engagement** précisant la volonté de suivre l'ensemble des étapes de la formation (session théorique, session d'approfondissement ou de perfectionnement).

Engagements du bénéficiaire :

Sous sa seule responsabilité, le bénéficiaire s'engage à :

1. Réaliser une **mission à caractère humanitaire ou social de 50 heures**, à effectuer **avant le début de la formation**, au sein de la mairie d'Écueillé ;
2. Suivre **avec assiduité** l'ensemble des sessions de formation B.A.F.A.

Modalités et montant de versement de l'aide :

- La bourse d'un montant de 500 € sera versée en deux fois **directement à l'organisme de formation**, sur présentation d'une facture et d'une attestation de participation effective aux sessions ;
- En cas de **désistement total ou partiel**, l'aide sera annulée et le bénéficiaire devra **prendre en charge l'intégralité des frais engagés**.

La commune pourra recueillir les informations nécessaires au suivi des parcours des bénéficiaires, afin de leur proposer un accompagnement adapté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le B.A.F.A. est un diplôme reconnu par l'État permettant d'encadrer des mineurs dans le cadre d'accueils collectifs,

Considérant la volonté de la commune d'Écueillé de faciliter l'accès à cette formation pour sa jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création du dispositif d'aide à la formation B.A.F.A tels qu'indiqué ci-dessus.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou, par délégation, à ses Adjoints, pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la gestion du dispositif, y compris la signature des documents afférents.

DELIB 2025-28 : RECOMPENSE D'UN JEUNE STAGIAIRE AU SERVICE ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un jeune stagiaire, Gabin DESRIAUX, a effectué un stage non rémunéré du 7 au 11 avril 2025 sur la commune, dans le cadre de sa formation en Bac Pro "Gestion des Milieux Naturels et de la Faune".

Monsieur le Maire précise que le stagiaire a donné entière satisfaction tout au long de la semaine.

En reconnaissance de son investissement, il propose de lui verser une gratification exceptionnelle d'un montant de 100 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 65131 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de suivre la proposition de M Le Maire en accordant une gratification de 100 € à Gabin DESRIAUX
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision

DELIB 2025-29 : AUTORISATIONS D'ABSENCES POUR EVENEMENTS DIVERS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Les autorisations spéciales d'absences (ASA) permettent à l'agent de s'absenter de son service alors qu'il aurait dû exercer ses fonctions, lorsque les circonstances le justifient.

Certaines autorisations spéciales d'absence sont prévues par la loi ou le règlement. Elles peuvent être de droit ou accordées sous réserve des nécessités de service.

Les autres autorisations spéciales d'absence, mentionnées ci-dessous, constituent une faculté, accordée par le chef de service ou par l'autorité, en fonction de situations individuelles particulières, et sous réserve des nécessités de service.

Il appartient au chef de service ou à l'autorité de prendre toutes mesures nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de son service. A cet égard, il ne peut accorder d'autorisations d'absence qu'au regard de la nécessité de garantir la continuité du service public, tout en prenant en compte les situations personnelles de chacun des agents. Dans tous les cas, il est rappelé que l'agent, souhaitant bénéficier d'une ASA, doit en faire la demande écrite, en amont et dans un délai raisonnable, à son chef de service ou à l'autorité.

Par ailleurs, les ASA sont à prendre lors de la survenance de l'évènement pour lequel elles sont accordées. Elles ne peuvent être reportées à une autre date ni être octroyées quand l'agent est en congé pour maladie ou absent pour tout autre motif régulier.

Le Maire propose à l'assemblée :

Au sein de la commune, les autorisations spéciales d'absences se décomposent comme suit :

NATURE DE L'EVENEMENT	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE (jours ouvrables)
Naissance ou adoption	3 jours (2)
Mariage	
- de l'agent.....	8 jours (2)
- d'un enfant.....	4 jours (1) (2)
- d'un frère, d'une sœur.....	2 jours (1) (2)
- d'un beau-frère, d'une belle sœur....	2 jours (1) (2)
- d'un petit-fils, d'une petite fille.....	2 jours (1) (2)
Décès	
- du conjoint.....	5 jours (2)
- d'un enfant.....	5 jours (1) (2)
- du père, de la mère.....	5 jours (1) (2)
- des beaux parents.....	3 jours (1) (2)
- d'un frère, d'une sœur.....	2 jours (1) (2)
- d'un beau-frère, d'une belle-sœur....	2 jours (1) (2)
- d'un petit-fils, d'une petite-fille.....	2 jours (1) (2)
- d'un gendre, d'une belle fille.....	2 jours (1) (2)
- d'un oncle, d'une tante (1 ^{er} degré)....	2 jours (1) (2)
- d'un neveu, d'une nièce (1 ^{er} degré)...	2 jours (1) (2)
- d'un grand-parent.....	2 jours (1) (2)
Intervention chirurgicale ou hospitalisation du conjoint ou de l'enfant.....	1 jour pour l'hospitalisation (1) (2)
Consultation chez un spécialiste de l'agent ou de l'enfant.....	$\frac{1}{2}$ jour sauf cas exceptionnel (1) (2)
Convocation (sécurité sociale, affaires juridiques.....)	$\frac{1}{2}$ jour (2) (3)
Don du sang au C.T.S.....	$\frac{1}{2}$ jour (2)
Déménagement.....	1 jour

(1) pour chacun de ces événements, une journée supplémentaire est accordée :
- pour délai de route s'il nécessite un déplacement de 150 km aller
- ou bien lorsque le déplacement le justifie

(2) joindre obligatoirement un justificatif (certificat, bulletin, convocation, etc...)

(3) l'heure de convocation devra se situer dans l'horaire de travail pour justifier de la $\frac{1}{2}$ journée d'absence.

DELIB 2025-30 : Aide exceptionnelle pour une thèse de doctorat en mobilité internationale

La commune a reçu un courrier de Mme Agathe BERTRAND, originaire de notre commune, sollicitant une aide financière pour réaliser une thèse de doctorat en mobilité internationale. Mme Agathe BERTRAND a été admise en doctorat en sciences du travail et de l'emploi à l'Université de Laval à Québec, au Canada, pour un cursus universitaire d'au moins quatre ans.

Le projet de thèse de Mme Agathe BERTRAND s'inscrit dans la continuité de son parcours académique en France, centré sur l'étude des vulnérabilités du travail, du soin et de l'accompagnement des publics fragilisés. Son travail de recherche portera sur l'accompagnement des personnes âgées et le rôle essentiel des professionnels du care de première ligne, tels que les aides-soignants, agents de soins, accompagnants éducatifs et sociaux, entre autres. Elle souhaite réaliser une comparaison entre la France et le Canada sur ces sujets.

Les coûts liés à ce projet sont élevés, incluant notamment les frais de voyage (environ 800 €), les frais de scolarité (environ 2400 € par an) et les frais de visa (environ 250 €). En soutenant ce projet, la commune contribue à la valorisation de la recherche académique et à l'enrichissement des connaissances sur des sujets d'intérêt public, tout en favorisant la mobilité internationale des jeunes talents de notre territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le budget communal pour l'année 2025,

Considérant l'importance de soutenir les projets académiques et de recherche des jeunes talents de notre commune, Considérant le caractère innovant et pertinent du projet de thèse de Mme Agathe BERTRAND Considérant les coûts élevés liés à ce projet et la nécessité de soutenir financièrement Mme Agathe BERTRAND pour lui permettre de mener à bien ses recherches,

Considérant que cette aide financière contribuera à la valorisation de la recherche académique et à l'enrichissement des connaissances sur des sujets d'intérêt public,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1. D'accorder une aide financière exceptionnelle de 500 € à Mme Agathe BERTRAND. pour soutenir son projet de thèse de doctorat en mobilité internationale.
2. De demander à Mme Agathe BERTRAND de fournir des comptes rendus de ses recherches à la commune.
3. D'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au budget communal pour l'année 2025

DELIB 2025-31 : Détermination du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay dans le cadre d'un accord local

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.5211-6-1,

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 août 2024 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté est fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay (CCEV) pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L.5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - . être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - . chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - . aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la CCEV doivent approuver une composition du conseil communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté. Le Maire précise qu'aucune commune ne remplit ce critère au sein de la CCEV.

- à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale, dite de droit commun, à 33 le nombre de sièges du conseil communautaire de CCEV, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale dite de droit commun.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCEV, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges		
		Situation actuelle	Droit commun 33 sièges	36 Sièges Accord local mandature 2026-2032
Valençay	2 239	8	6	6 titulaires
Luçay-le-Mâle	1 315	4	4	4 titulaires
Ecueillé	1 189	4	3	3 titulaires
Villentrois-Fav.	880	3	2	2 titulaires
La Vernelle	799	2	2	2 titulaires
Pellevoisin	794	2	2	2 titulaires
Lye	757	2	2	2 titulaires
Vicq-sur-Nahon	681	2	2	2 titulaires
Heugnes	385	1	1	2 titulaires
Veuil	378	1	1	2 titulaires
Villegouin	321	1	1	2 titulaires
Langé	260	1	1	1 titulaire + 1 suppléant
Gehée	254	1	1	1 titulaire + 1 suppléant
Fontguenand	252	1	1	1 titulaire + 1 suppléant
Préaux	172	1	1	1 titulaire + 1 suppléant
Jeu-Maloches	119	1	1	1 titulaire + 1 suppléant
Frédille	76	1	1	1 titulaire + 1 suppléant
Selles-sur-Nahon	62	1	1	1 titulaire + 1 suppléant

TOTAL	10 933	37	33	36 titulaires
--------------	--------	-----------	-----------	----------------------

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCEV.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

Décide de fixer, à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, réparti comme suit :

Communes	Population municipale	Nombre de sièges
Valençay	2 239	6 titulaires
Luçay-le-Mâle	1 315	4 titulaires
Ecueillé	1 189	3 titulaires
Villentrois-Fav.	880	2 titulaires
La Vernelle	799	2 titulaires
Pellevoisin	794	2 titulaires
Lye	757	2 titulaires
Vicq-sur-Nahon	681	2 titulaires
Heugnes	385	2 titulaires
Veuil	378	2 titulaires
Villegouin	321	2 titulaires
Langé	260	1 titulaire + 1 suppléant
Gehée	254	1 titulaire + 1 suppléant
Fontguenand	252	1 titulaire + 1 suppléant
Préaux	172	1 titulaire + 1 suppléant
Jeu-Maloches	119	1 titulaire + 1 suppléant
Frédille	76	1 titulaire + 1 suppléant
Selles-sur-Nahon	62	1 titulaire + 1 suppléant
TOTAL	10 933	36 titulaires

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIB 2025-32 : Révision des loyers 3 logements sis avenue de la Gare (2bis, 4 et 6) et 2 logements sis rue du 11 Novembre (2bisA et 2bisB)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un mail émanant de l'OPAC de l'Indre proposant de procéder, à compter du 1^{er} juillet 2025, à une hausse de loyer à hauteur de 3.26% (taux minimum correspondant à l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers) pour les logements sis avenue de la Gare ou de surface utile pour les logements sis rue du 11 Novembre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à une hausse de loyer à hauteur de 3.26% pour les logements sis avenue de la Gare ou de surface utile pour les logements sis rue du 11 Novembre et ce, avec effet à compter du 1^{er} juillet 2025 :

DELIB 2025-33 : Avenant à la convention avec le Conseil départemental sur l'utilisation des équipements sportifs. (Dojo et extension)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du Conseil Départemental de l'Indre proposant un avenant n°5 à une convention du 18 octobre 2011 relative à l'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège d'Ecueillé.

La proposition de l'avenant 5 de la convention indique la possibilité d'utiliser gratuitement le dojo d'Ecueillé et son extension par les collégiens.

Ainsi Monsieur Le Maire propose au conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant 5 de la convention du 18 octobre 2011 avec le Conseil Départemental de l'Indre

DELIB 2025-34 : Subventions aux associations 2025

Suite aux demandes reçues de la part des associations, le Conseil Municipal décide de verser des subventions aux associations dans les conditions prévues ci-dessous **au titre de 2025**

Cette dépense sera imputée à l'article 65748, du budget primitif 2025

	Subventions accordées 2025	Subventions exceptionnelles accordées 2025
ASSOCIATIONS LOCALES		
Amicale des Sapeurs-pompiers	400.00 €	
Club de marche Ecueillois	200,00 €	
Coopérative Scolaire	1 560.00 €	
Cyclo Club ECUEILLOIS	850.00 e	
FSE du Collège Calmette et Guérin d'ECUEILLE	500.00 €	
Les Mains Agiles	150.00 e	
Société de Pêche La carpe à l'Eperon	600.00 €	
Pétanque Ecueilloise	400,00 €	
SABA Le Petit train du Bas Berry	50.00 €	
Société Sportive Ecueilloise	2 000,00 €	1000.00 €
Souvenir Français	150,00 €	
Tennis Club	1 300.00 €	
UNC AFN Section Ecueillé	200,00 €	
Micro crèche Ecueillé	5 500.00 €	
ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES/NATIONALES		
ADATI	20.00 €	
BIP TV	50,00 €	
CDAD 36Conseil départemental d'accès au droit	100.00 €	
CIVAM	50,00 €	
CROIX ROUGE Valençay	150.00 €	
ESPOIR SOLEIL	500.00 €	

FF Randonnée Indre	50.00 €	
Indre Nature	100,00 €	
Les Restaurants du Cœur	150,00 €	
Prévention Routière	100,00 €	
ADMR Valençay	200.00 €	
ACRDI	64.30 €	
Fondation du patrimoine	150.00 €	
Secours Populaire Français	100.00 €	
TOTAL	15 644.30 €	1000.00 €

DELIB 2025-35 : Subvention aux JEUNES AGRICULTEURS DE L'INDRE

Suite à la demande des Jeunes Agriculteurs de l'Indre pour l'organisation de Terr'Agri 2025, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 1 voix contre de verser une subvention de 50 €
 Cette dépense sera imputée à l'article 65748, du budget primitif 2025

DELIB 2025-36 : Subvention à l'association ART A TOUT VA pour 2025

Suite à la demande de la part de l'association ART A TOUT VA Monsieur Le Maire se retire pour la délibération et le vote (Mme Marie Luce AUFRERE, son épouse est présidente de cette association).

Mme Gaelle WILLEMS prend la présidence du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 300.00 € à l'association ART A TOUT VA pour 2025.
 Cette dépense sera imputée à l'article 65748, du budget primitif 2025

DELIB 2025-37: Subvention à l'association Société Musicale Ecueilloise (Ecole de Musique)

Suite à la demande de la part de l'association Société Musicale Ecueilloise (Ecole de Musique) Monsieur Le Maire demande à M François LURDE, président de l'association de se retirer pour délibérer et voter et se retire également en tant que membre de l'association.

Mme Gaelle WILLEMS prend la présidence du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 5 100.00 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748, du budget primitif 2025

DELIB 2025-38 : Subvention à l'association FAMILLES RURALES d'ECUEILLE

Suite à la demande de l'association Familles Rurales (ALSH été et Petites vacances) Monsieur Le Maire demande à Annie CHRETIEN, vice-présidente de cette association et Christine MARTIN concubine du Président de l'association de se retirer pour la délibération et le vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 9 500.00 € à l'association FAMILLE RURALES d'Ecueillé (Alsh vacances été et petites vacances) pour 2025.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748, du budget primitif 2025

DELIB 2025-39 : Subvention à l'association Judo CLUB Ecueillois pour 2025

Suite à la demande de la part de l'association JUDO CLUB ECUEILLOIS, Monsieur Le Maire demande à M Alain POURNIN, président de l'association de se retirer pour délibérer et voter.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 2895.00 € dont 200.00 € de subvention exceptionnelle pour une participation à des activités organisées auprès de l'Ecole primaire et 130 € pour les jeux du 14 juillet

Cette dépense sera imputée à l'article 65748, du budget primitif 2025

DELIB 2025-40 : Subvention à l'association EPICERIE DU COIN pour 2025

Suite à la demande de la part de l'association EPICERIE DU COIN, Monsieur Le Maire demande à Mme Annie CHRETIEN membre du bureau de l'association de se retirer pour délibérer et voter.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 500.00 € à l'association Epicerie du Coin
Cette dépense sera imputée à l'article 65748, du budget primitif 2025

Questions diverses

1. Attribution de la DETR – Extension du Dojo

Le montant total alloué s'élève à **113 145,78 €**, conformément aux prévisions budgétaires.
Répartition par exercice :

- **2025** : 57 122,27 € (arrêté préfectoral du 9 mai 2025)
- **2026** : 56 023,51 € (convention d'intention signée avec la Préfecture de l'Indre garantissant le versement)

Nous sommes actuellement **en attente de la réponse de la Région Centre-Val de Loire** concernant ce dossier.

2. Hommage – Décès de Mme MORIN

Monsieur le Maire informe du remerciement par la famille. La commune d'Ittre a adressé ses plus sincères condoléances à la famille.

3. Demande de M. Roger Viraud – Vente de terrain

Une lettre de M. Viraud, reçue le 12 mai 2025, sollicite la commune pour l'acquisition de la parcelle cadastrée B540 (6683 m²) lui appartenant.

Après lecture par M. AUFRERE, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande**, estimant que la commune **n'a aucun usage de cette parcelle**.

Le Maire est chargé de notifier cette décision par courrier à M. Viraud.

4. Repas des Anciens – Dimanche 19 octobre 2025

Mme Gaëlle WILLEMS présente une **proposition d'animation par M. Didier Lévy** pour un montant de **380 €**.
Le Conseil Municipal **valide cette proposition**.

5. Repas du midi le 14 juillet 2025

Mme Annie CHRÉTIEN présente les menus proposés par M. Yoann Poitou, gérant du restaurant *La Belle Époque* à Écueillé.

Le menu est à **25 €/personne**, hors vins et service.

Le Conseil Municipal est invité à faire son choix.

6. Divers

- **Panneaux de lieux-dits** : M. David BOURBON demande leur remplacement en raison de leur état de détérioration. M. Alain POURNIN indique que cela sera à inscrire au budget prochain.
- **Entretien terrain SCALIS** : Mme Christine MARTIN interroge sur le fauchage du terrain. Le Maire informe que **deux relances ont déjà été effectuées.**
- **Fête de Saint Barnabé – 15 juin 2025** : Mme Gaëlle WILLEMS sollicite la présence des élus. Sont disponibles : Jean AUFRERE, Jean-Michel RABIER, Alain PEGUE, Christine MARTIN, David BOURBON, Anne DAVID, François LURDE.
- **Journée des jardins – 7 juin 2025** : Rappel de l'événement par Anne DAVID.
- **Spectacle de la Résistance – 5 juillet 2025 à 10h** : Rappel par M. AUFRERE.

7. Travaux et Urbanisme

- **Éclairage public** : M. Jean-Michel RABIER informe que la phase de **télégestion est en cours.** Des agents et élus seront désignés pour suivre une **formation à la gestion du système.**
- **Sanitaires accessibles – Terrain de pétanque** : Les travaux ont débuté.
- **Nettoyage du bassin – Place du 8ème Cuirassiers** : Une intervention est à prévoir.

8. Nuisances sonores – Allée Fleurie

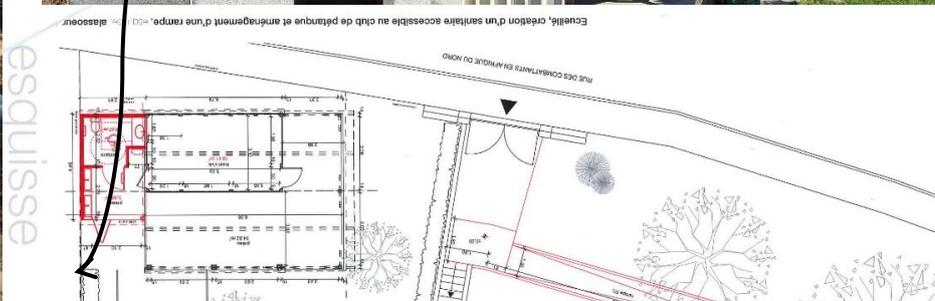
Mme Gaëlle WILLEMS relaie une plainte d'un administré concernant **des aboiements incessants de chien.** Le Maire a adressé un **courrier recommandé** aux propriétaires. M. Alain PEGUE confirme avoir échangé avec eux récemment, et il semble que **la situation se soit améliorée** depuis.

Les travaux sur la Commune

TRAVAUX EN COURS OU RÉALISÉS EN 2025

1. BOULODROME

- Les travaux d'aménagement d'une rampe d'accès PMR depuis l'entrée principale ainsi que la construction d'un local équipé de sanitaires PMR comprenant WC, 1 urinoir et un bac auge de 2 m équipé de 4 poussoirs pour le lavage des mains, ont été réalisés.
- Coût des travaux : **31 996.20 €**
- Financement. Fonds d'Action Rural [F.A.R] (Département) **20 000 €**
- Autofinancement : **11 996.20 €**



2. TRAVAUX GENDARMERIE.

- Les travaux inhérents à la gestion des consommations de chauffage ont été réalisés. Ils consistaient à fournir et poser des compteurs thermiques pour le départ des 5 logements, dans chacun des 5 logements et au départ du circuit brigade.
 - Coût départ logements : **1 925 €**
 - Coût pour les 5 logements : **3 305.50 €**
 - Coût pour la brigade : **1 212.20 €**
 - **TOTAL : 6 442.70 €**

3. EXTENSION DU DOJO ET CREATION D'UN SANITAIRE PUBLIC ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE.

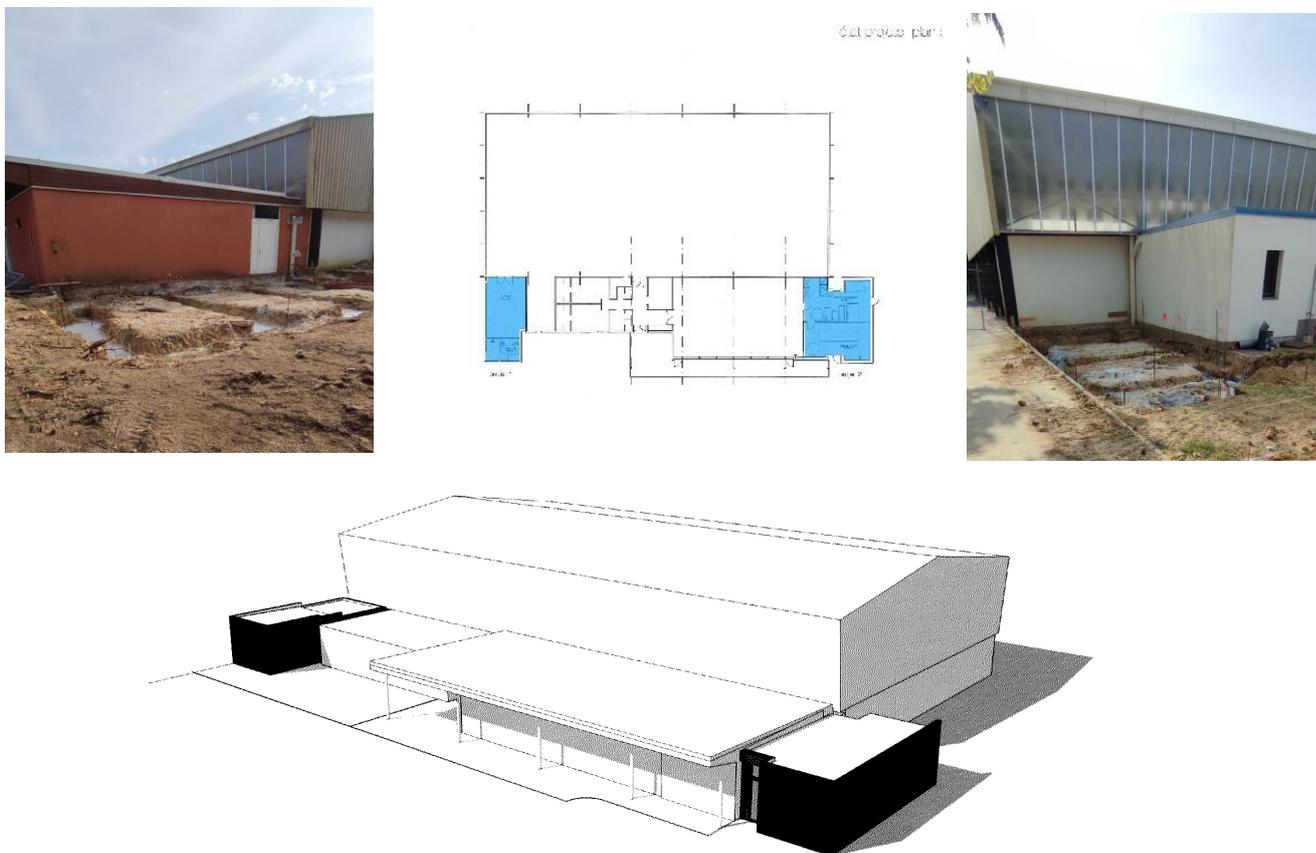
- Suite aux résultats de l'appel d'offres, une analyse de ceux-ci a permis de retenir les entreprises suivantes :
 - Lot 1 : Gros œuvre démolition – **BERNARDEAU** **62 731.56 € HT**
 - Lot 2 : Charpente bois bardage étanchéité et menuiseries extérieures – **CTT** **98 569.91 € HT**
 - Lot 3 : Menuiseries intérieures bois – **TURPIN** **4 947.70 € HT**
 - Lot 4 : Doublage cloisons plafonds isolation – **TECHNIC AS** **16 958.46 € HT**
 - Lot 5 : Peinture sol souple – **BIDAULT** **12 181.76 € HT**
 - Lot 6 : Plomberie sanitaires chauffage ventilation – **GODART** **29 307.35 € HT**
 - Lot 7 : Electricité – **GODART** **20 232.70 € HT**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etude de sols	2 955 €	Etat DETR	113 145.88 €
Maîtrise d'oeuvre	27 038.25 €	Région (<i>à confirmer</i>)	29 050.23 €
Mission SPS CT	7 942 €	Département	64 775.00 €
Travaux Lots 1 à 7	244 929.44 €	Agence Nationale du Sport	19 323.00 €
		Commune d'Ecueillé	56 570.61 €
TOTAL	282 864.69 € HT 339 437.62 € TTC	TOTAL	282 864.69 € HT 339 437.62 € TTC

L'OS de démarrage de chantier a été fixé au 29 avril 2025.

Démarrage du chantier le 1^{er} juin 2025.

Durée approximative des travaux 8 mois.



4. TRAVAUX CAMPING.

- ONLYCAMP, gestionnaire du camping d'Ecueillé, a installé 2 bungalows supplémentaires. Des travaux ont été nécessaires pour poser et raccorder différents réseaux. Ces travaux ont été réalisés par les services techniques.
- D'autre part, dans le cadre de réflexion globale de l'éclairage public, celui du camping a également été rénové. Il est maintenant raccordé au nouveau réseau permettant ainsi de réduire la consommation et la pollution lumineuse.
- Montant des travaux : **2 784.38€ TTC**



5. CLOTURE ALSH

- Suite aux dégâts occasionnés par la tempête, la clôture et la barrière ont été remplacées en mars 2025 par l'entreprise Touraine Clôtures.

Montant des travaux : **3 240.84€ TTC**

6. ECLAIRAGE PUBLIC AVEC TELEGESTION CENTRALISÉE AU POINT LUMINEUX.

- **Réfection complète de l'éclairage public : cap sur la modernité et la sobriété énergétique**
- Dans le cadre de sa transition vers une ville « de demain » plus durable et plus respectueuse de l'environnement, la commune a entrepris une **réfection complète de son réseau d'éclairage public**, avec le **remplacement intégral des anciens luminaires par des équipements LED** de dernière génération.
- Cette nouvelle technologie, bien plus économe en énergie, permettra **une baisse drastique des coûts de fonctionnement** ainsi qu'une **réduction significative des dépenses énergétiques**. Ce choix s'inscrit pleinement dans la volonté municipale d'**optimiser le bilan carbone** de la commune et de **préserver la biodiversité nocturne**, particulièrement sensible à la pollution lumineuse.
- **Un réseau intelligent et évolutif.**
 - Au-delà du remplacement des sources lumineuses, l'ensemble du réseau [378 points] bénéficie désormais d'un **système de télégestion jusqu'au point lumineux**. Cela signifie qu'il est possible :
 - De **détecter immédiatement les défaillances** sur chaque lampe, via le synoptique complet du réseau.
 - De **moduler l'intensité lumineuse** en fonction des zones de fréquentation,

- **D'ajuster ponctuellement les horaires ou les niveaux d'éclairage** lors de manifestations, travaux ou événements particuliers.

Ce système constitue **le socle technique d'une véritable ville intelligente**, capable d'adapter ses services aux besoins réels de ses habitants, tout en respectant des objectifs de sobriété énergétique.

De plus, **ce réseau est évolutif** : d'autres dispositifs pourront y être connectés à l'avenir, tels que des capteurs de qualité de l'air, de circulation, des bornes d'information ou encore des bornes de recharge pour vélos.

Un éclairage de nuit repensé

Un **réseau permanent de nuit**, composé de **28 points lumineux stratégiquement répartis**, assurera une visibilité minimale sur la commune tout au long de la nuit. Ce réseau reste **modifiable** selon les besoins ou les observations des habitants.

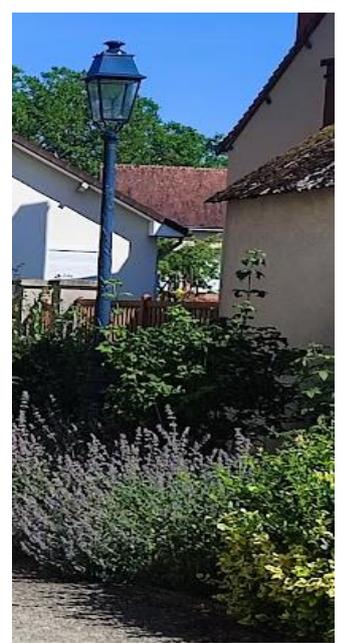
Par ailleurs, **de nouveaux horaires d'éclairage ont été fixés** par le conseil municipal qui a opté pour la mise en service à 6h00 et coupure à 21h30 au lieu de 22h30 par 7 voix contre 5.

- **Allumage à 6h00** le matin,
- **Extinction à 21h30** le soir.

Ces horaires seront effectifs dès la mise en service du nouveau réseau. Toutefois, **la commune reste à l'écoute** : si ces horaires ne donnent pas satisfaction ou nécessitent des ajustements, les habitants sont invités à **faire part de leurs remarques ou suggestions directement en mairie**.

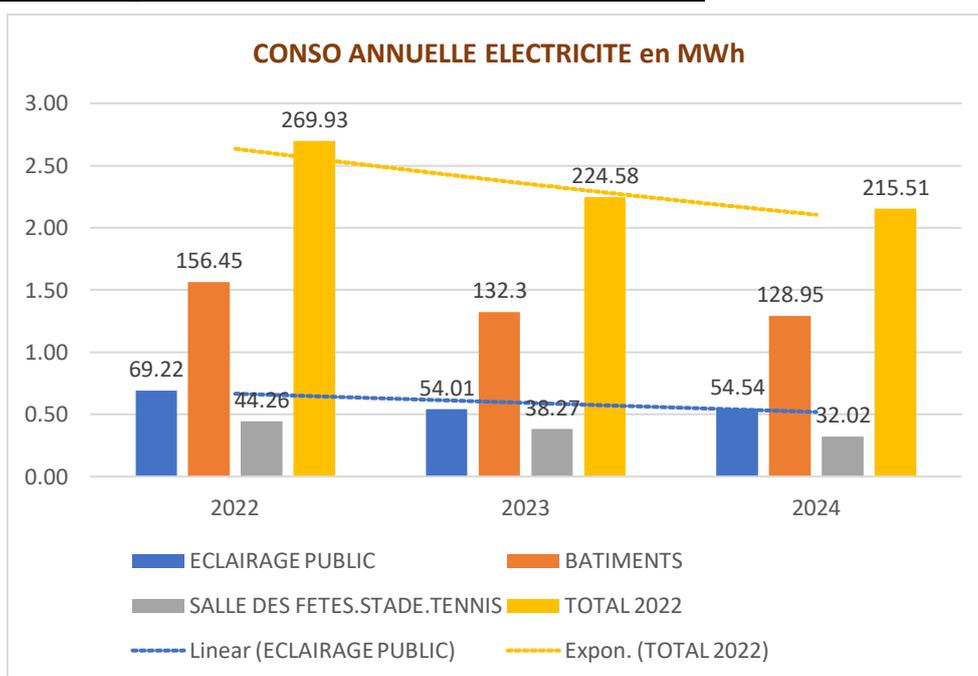
Ce projet représente une avancée majeure pour la commune, en conciliant **performance, sécurité des citoyens, préservation de l'environnement et maîtrise des dépenses publiques**. Merci à tous pour votre compréhension et votre implication dans cette nouvelle étape vers un territoire plus responsable.

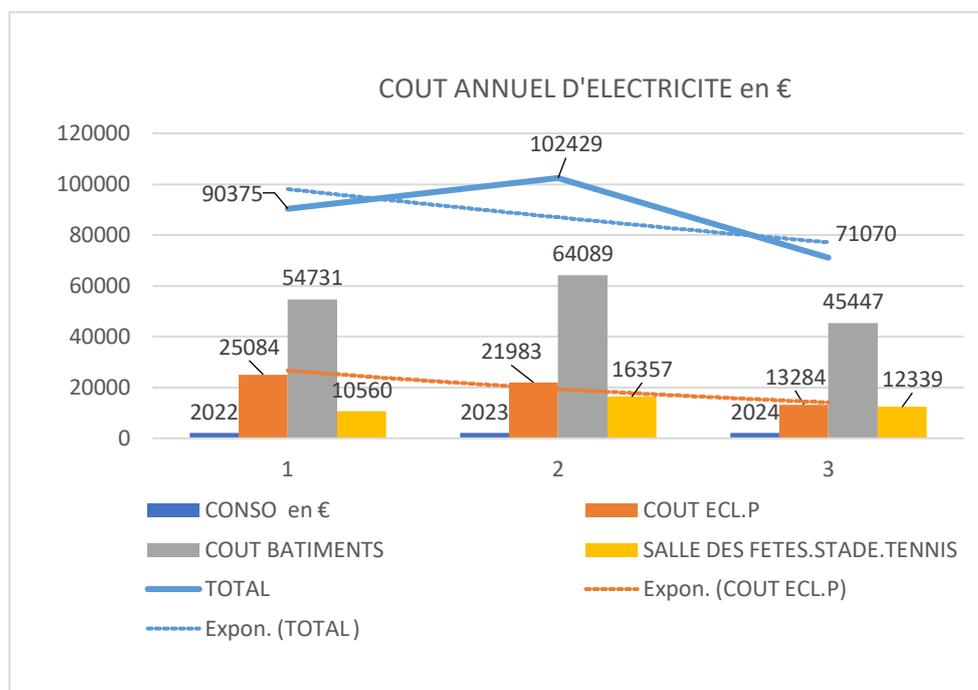
Différents types d'appareillages utilisés sur le nouveau réseau





7. STATISTIQUES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE.





8. TRAVAUX PROGRAMMES ET QUI SERONT REALISES AU 2è SEMESTRE 2025.

- **GENDARMERIE**

- La fourniture et la pose d'un portillon avec gâche électrique commandée par bouton d'appel extérieur et équipé d'un cylindre traversant avec 25 clés.

- Coût : **2 260.50 € TTC**

- Travaux connexes : la semelle béton pour la fixation des poteaux métalliques et le seuil de finition après la pose du portillon seront assurés par les services techniques.

- **MAIRIE**

- Réfection installation électrique dans la cave et le grenier.

- Coût : **1 620 € TTC**

- **PRESBYTERE**

- Réfection installation électrique et mise aux normes des tableaux de protection.

- Coût : **3 456 € TTC**

- **MAISON MEDICALE**

- Couverture du toit terrasse.

- Coût : **6134.45 € TTC**

- **BOUCHERIE**

- Dépose baignoire et installation bac à douches avec cabine.

➤ Aménagement et réfection des murs et modification cloisons.

➤ Coût : **5347.20 € TTC**

- **MAISON DES ASSOCIATIONS**

➤ Remplacement des convecteurs.

➤ Coût estimé : **3 112 TTC**

- **MAIRIE SALLE ANNEXE**

➤ Remplacement des convecteurs.

➤ Coût estimé : **787 TTC**

- **ECOLE RABELAIS**

➤ Installation d'un réseau de visiophonie entre les 2 bâtiments et le portillon d'entrée.

➤ Coût : **2 223.60 € TTC**

Travaux de voirie en 2025

Dans le cadre de la Communauté de Communes d'Ecueillé Valençay, des travaux de voirie devraient être entrepris courant 2ème semestre sur la route de la Boutinière et sur la route des Bruyères (de la route de Nouans au carrefour Bruyères/Nouans). Les travaux seront réalisés par la société SETEC.

Travaux du pont de Courcueil

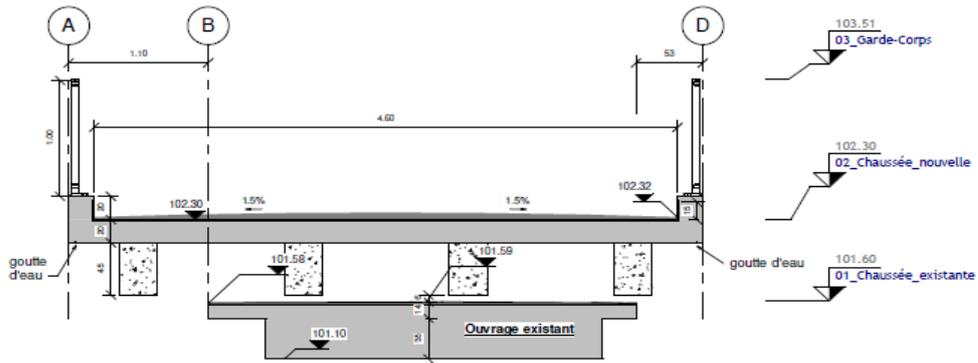
En raison de l'état des ponts de Courcueil, la CCEV va procéder à leur remise en état.

Maitre d'œuvre : Michel Rotat Sologne Ingénierie

Entreprises Cotraitantes Est Ouvrages-Vernat

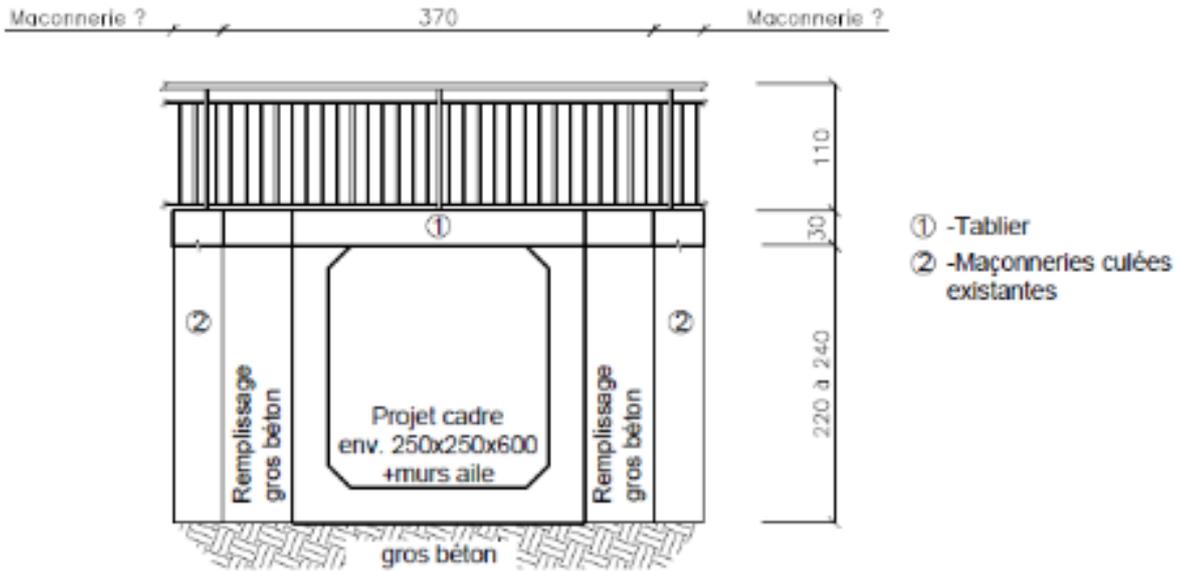
1/ Coupe du pont sur la Tourmente

Largeur entre fil d'eau de bordures 4.60m, et entre garde-corps 4.80m



① Coupe transversale file 2
1 : 25

2/ coupe du bras de décharge de la Tourmente



Coupe BB

Ouvrage:
Confortement des ponts sur la
Tourmente à Ecueillé

Travaux d'élagage

Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie
d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



La commune a entrepris un élagage sur certaines voies communales, l'entreprise Villin de Langé est intervenue avec son lamier et les employés communaux ont nettoyé la chaussée.

La hauteur d'élagage était limitée à 5.50m et à un diamètre de branches inférieur à 10 cm. Pour éviter tout incident, Enedis n'a pas souhaité que les branches soient coupées à proximité de ses câbles. Enedis s'engage à programmer l'élagage avec sa propre entreprise dans les années à venir.

Ci-contre, Orange et Enedis donnent les règles sur les responsabilités des riverains en matière d'élagage à proximité de leurs réseaux.

Concernant les branches non coupées, les riverains doivent faire le nécessaire pour éviter toutes chutes de branches sur la route (risque d'accident) et sur les câbles Enedis, Orange et fibres (Risque de coupures).



Chaque propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété. Les distances entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique doivent être conformes à la norme NF-C-11-201 (cf. schéma ci contre).



Les arbres, arbustes ou branches plantés sur un terrain dont vous êtes propriétaire ne doivent pas dépasser votre domaine et ne doivent pas non plus se trouver sous les lignes électriques. Une distance de 5 m doit être respectée entre votre végétation et le réseau. Pensez aussi à anticiper la pousse de cette végétation.

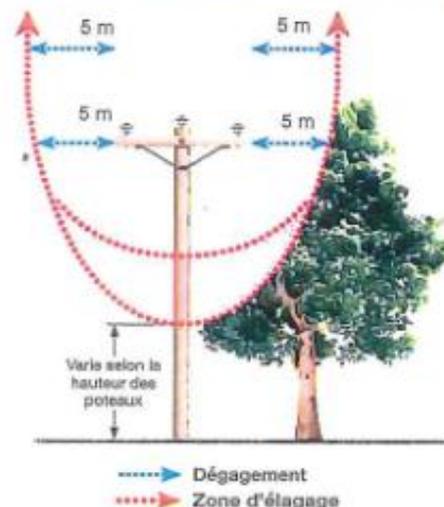
L'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.inedis.fr.

La chute de vos arbres ou branchages sur le réseau électrique peut engendrer des blessures graves voire mortelles ou des dégâts au réseau ; la réparation des dommages vous sera alors demandée.

« Pour la sécurité de tous,
Pour éviter des coupures d'électricité lors d'événements climatiques
Pour vous et pour les autres utilisateurs du réseau »



* DT DICT : déclaration de projet de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux



Les actualités de la Commune

Rachat d'un camion suite à un vol

Nos ateliers municipaux ont été visités dans la nuit du 21 mars. Un camion tribenne, un souffleur, une tronçonneuse ainsi que de l'outillage ont été volés. Les services de gendarmerie ont retrouvé la tronçonneuse. Des détériorations de portes des garages ont nécessité des travaux de remise en état.

Le rachat du camion a coûté 27 073 € TTC. La prise en charge du vol par l'assurance s'élève à 11 000 €. Le reste à charge pris sur nos fonds propres est donc de 16 073 €.

Suite à ce préjudice, qui hélas est fréquent dans ce type de lieux, des mesures de protection plus importantes sont étudiées et vont être mises en place rapidement.



Le camion acheté auprès du garage CHEROUVRIER d'Ecueillé est de marque Renault type Master. C'est un tribenne équipé d'un coffre pour rangement de l'outillage.

Une nouvelle boîte à livres

Vous avez tous remarqué qu'une nouvelle boîte à livres a été installée en avril. Elle a été réalisée par notre ami Alain PÉGUÉ conseiller municipal. Ce nouvel équipement très coloré est plus beau que l'ancien. Il est plus attirant car sa porte vitrée laisse entrevoir le contenu. Alors n'ayez pas peur d'ouvrir la porte et de vous servir.

Un principe à respecter : on prend un livre, on le remplace par un autre. Si chacun respecte ce principe c'est une rotation quotidienne qui s'installe et qui donne à chacun des choix nombreux et variés pour ses lectures. Un moyen gratuit de développer la culture avec une ouverture permanente.

Un grand merci à Alain et bravo pour ce travail.



Océane



BRANJEAN :

Avant **Psychologue du travail à Écueillé** Après



Installée depuis janvier 2024 sur la Commune, Océane BRANJEAN exerce son activité de psychologue du travail à Écueillé. Diplômée d'une licence de Psychologie et d'un Master spécialité du travail, elle consulte chez elle les samedis sur rendez-vous pour les particuliers. La prise de rendez-vous peut se faire sur son site internet ou par téléphone.

Son activité consiste à venir en aide aux personnes qui rencontrent des situations compliquées dans leur milieu professionnel, que ce soit des conflits, des burn-out, des situations de harcèlement, ...

Elle intervient également en tant que consultante pour deux partenaires :

- ✓ **Actiforces**, cabinet de recrutement basé à Châteauroux, pour lequel elle intervient pour des reconversions professionnelles et des bilans de compétences.
- ✓ **Sens & cohérence**, société basée en région parisienne, où elle intervient dans des entreprises en consultation individuelle ou en groupe, pour évoquer les conditions de travail, la qualité du travail, le management ou encore faire des enquêtes éthiques dans la cadre d'une situation de harcèlement.

Océane BRANJEAN a un emploi du temps bien chargé entre les déplacements et les consultations à son domicile.

Nous lui souhaitons une belle réussite.

Contact : Océane BRANJEAN – 07.83.22.24.36.

2 Crasset – 36240 ÉCUEILLÉ

L'épicerie d'Auré a rouvert ses portes

Nous attendions tous cette réouverture avec impatience. C'est effectif depuis le 3 juin. Aurélie JUGNET et son conjoint Michel se sont donné le temps de rénover la boutique : peintures refaites, mobiliers et présentoirs changés, aménagement de l'espace reconsidéré. C'est donc une boutique lumineuse et plus agréable que les clients vont pouvoir fréquenter.

L'épicerie d'Auré vous propose des fruits et légumes frais, de la crèmerie, des produits surgelés, des boissons fraîches mais également des produits locaux : fromages de chèvre de Frédille, miel d'Argy, pâtes de Luçay-le-Mâle, farine de Pellevoisin, tisanes et plantes aromatiques de Saulnay... On peut aussi acheter des poulets rôtis sur commande et profiter d'un micro-onde mis à disposition. Depuis début juillet, des glaces à l'italienne sont également proposées.

Aurélie est heureuse de l'accueil qui lui a été fait par la population. Elle est ouverte à toute demande de la clientèle telles les livraisons à domicile gratuites pour Ecuillé et moyennant un prix modique pour les alentours.

Ce commerce de proximité répond à nos besoins. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite.

Ouverture :

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 7h30 à 14h et de 15h30 à 20h30

Dimanche de 7h30 à 14h

Tél : portable 06.64.22.77.64 ou fixe 02.54.00.24.98.

Nett Vapeur Bâtiment : Nettoyage écologique à la vapeur

Basé à Écuillé, Olivier RIEUX a créé son entreprise depuis le début de l'année. Il est spécialisé dans le nettoyage écologique de toits, façades, murs, dalles, pierres du patrimoine et graffitis. Cette entreprise utilise une technologie innovante : elle allie une température élevée pouvant monter jusqu'à 150°C et une pression variable entre 10 et 150 bars en fonction du type de surface.



Ce procédé permet de nettoyer en profondeur tout en brûlant les parasites, saletés, champignons et autres dépôts sans aucun produit chimique.

De plus, un hydrofuge écologique 100% naturel est appliqué ce qui garantit une protection durable des surfaces.

L'entreprise intervient dans un rayon de 60km pour répondre à la demande.

Nous lui souhaitons une belle réussite.

Contact : Olivier RIEUX – 06.15.34.72.97.



Les 100 ans de Mme PINAULT

Mme Renée PAIN est née le 16 juin 1925 à Villegouin. Elle se marie le 28 août 1950 avec André PINAULT. De cette union naîtra un garçon prénommé Jean-Louis en 1952.

En 1950, elle s'installe à Cloué à Ecueillé pour exploiter avec son mari la ferme familiale en polyculture élevage. Elle travaille aussi pendant de nombreuses années à l'usine Jacquelin.

Elle a aimé le jardinage, s'occuper de ses fleurs et de ses animaux.

Elle vit toujours chez elle en compagnie de sa petite fille Véronique et de son arrière-petit-fils Paul et grâce à l'aide des auxiliaires de vie de Familles Rurales et des infirmiers.

Nous lui souhaitons de fêter encore d'autres anniversaires entourée de sa famille.



Rappel des incivilités

Encore un bon nombre de personnes ne respecte pas les horaires pour tondre la pelouse, débroussailler, utiliser des outils avec un moteur. Ceci est valable en ville comme à la campagne.

Pour le bien-être de tout le monde, merci d'appliquer la réglementation. En cas de non-respect de la loi, ceci est passible d'une amende de 135 € pour nuisances sonores.

Rappel des horaires selon l'arrêté préfectoral 2001-E-1962 du 13 juillet 2001 :

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h et 14h30 – 19h30

Le samedi : 9h – 12 h et 15h – 19h

Le dimanche et jours fériés : 10h – 12h.

Une aide au BAFA attribuée aux jeunes

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), constitue une première étape vers les métiers de l'animation en offrant aux jeunes une opportunité d'insertion et de progression professionnelle dans ce domaine. Pour encourager et soutenir les jeunes souhaitant s'engager dans cette formation, la commune a décidé d'instaurer un dispositif d'aide financière dédié à la préparation du BAFA.

Ce dispositif vise à lever l'un des principaux freins à l'inscription de cette formation – son coût estimé à environ 1 000 €, en proposant une bourse aux jeunes Ecueillois motivés, sous réserve de conditions précises :

- ✓ Etre âgé de 16 à 25 ans inclus et résider de manière effective sur la commune d'Ecueillé
- ✓ Le dossier déposé à la mairie avant le début de la formation devra comporter une lettre de motivation rédigée par le jeune ainsi qu'une lettre d'engagement précisant la volonté de suivre l'ensemble des étapes de la formation (session théorique, session d'approfondissement ou de perfectionnement)
- ✓ Le bénéficiaire s'engage à suivre une mission au service de la collectivité de 50 heures à effectuer avant le début de la formation au sein de la mairie et suivre avec assiduité l'ensemble des sessions de formation du BAFA.

Le montant de la bourse d'un montant de 500 € sera versé directement à l'organisme de formation, sur présentation d'une facture et d'une attestation de participation effective aux sessions. En cas de désistement total ou partiel, l'aide sera annulée et le bénéficiaire devra prendre en charge l'intégralité des frais engagés.

FRELONS ASIATIQUES : Une problématique d'intérêt général



Introduit accidentellement en France en 2004, le **frelon asiatique à pattes jaunes** (*Vespa velutina*) s'est rapidement imposé comme une **espèce exotique envahissante** aux conséquences préoccupantes pour l'environnement, l'agriculture et la société.

- **Un prédateur redoutable pour les abeilles**
Le frelon asiatique est un **prédateur particulièrement agressif des abeilles domestiques**. Il se poste souvent à proximité des ruches pour capturer les butineuses, réduisant ainsi drastiquement les populations d'abeilles et compromettant le fonctionnement des colonies.
- **Menace sur les pollinisateurs et la biodiversité**

Au-delà des abeilles domestiques, ce frelon s'attaque également à **de nombreux pollinisateurs sauvages**, essentiels à la **biodiversité** et à la reproduction de nombreuses plantes. Sa prolifération déséquilibre les écosystèmes et fragilise les chaînes alimentaires locales.

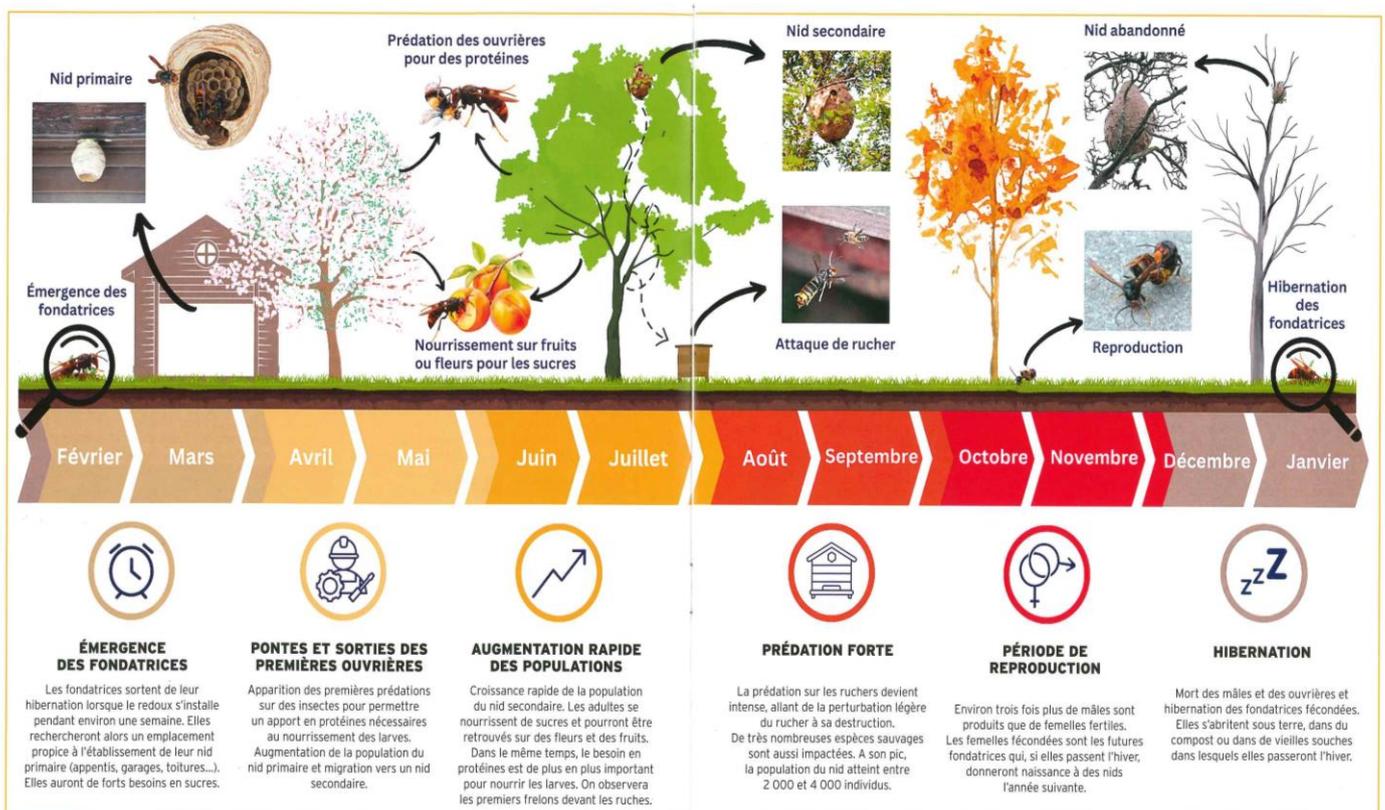
- **Un enjeu agricole et économique**

En perturbant le travail de pollinisation, le frelon asiatique menace directement les **rendements agricoles**. Les cultures qui dépendent des insectes pollinisateurs voient leur productivité diminuer. À cela s'ajoutent les **coûts élevés liés à la lutte contre sa prolifération**, qui pèsent sur les collectivités et les apiculteurs.

- **Une problématique de santé publique et de sécurité**

La présence de nids en milieu urbain ou périurbain soulève des **problèmes de sécurité pour les populations**, notamment en cas de piqûres multiples. Bien que généralement non agressif envers l'humain, le frelon asiatique peut devenir dangereux s'il se sent menacé.

- **Réglementation et réponses européennes**



Face à cette menace, des **dispositifs réglementaires** ont été mis en place en France et à l'échelle européenne. L'enjeu est d'assurer une **coordination des actions de surveillance, de destruction des nids et de sensibilisation** du grand public, tout en renforçant la **protection des pollinisateurs**.

Conclusion :

Le frelon asiatique constitue un défi majeur à la croisée de l'écologie, de l'économie et de la sécurité publique. Une mobilisation collective est indispensable pour limiter ses impacts et préserver la richesse de nos écosystèmes.

LA DESTRUCTION DES NIDS : OBLIGATOIRE ? À LA CHARGE DE QUI ?

Pour la destruction des nids, nous recommandons de se rapprocher des structures apicoles qui ont la ressource et le savoir-faire pour leur destruction. Certains syndicats ou GDSA disposent de perches permettant la destruction des nids par des bénévoles formés. Si ce n'est pas le cas, ils vous orienteront vers des désinsectiseurs certifiés.

La loi adoptée en mars 2025 va permettre de renforcer les obligations de l'Etat et des collectivités sur le piégeage et les destructions de nids. En effet, la réglementation n'est à ce jour pas très contraignante en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. **En vertu du Code de l'environnement²⁷, l'État « peut procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction des spécimens de cette espèce [exotique envahissante] ».** Dans les faits, peu de préfets se sont saisis de la problématique du frelon asiatique à pattes jaunes. Pour ce qui est des collectivités locales, leur seule obligation légale est la suppression des nids dans les espaces publics dont elles sont gestionnaires²⁸. Dans la plupart des cas, la destruction des nids de frelons à pattes jaunes ne relève pas des missions des SDIS (pompiers), sauf si l'opération vise à faire cesser un péril imminent comme par exemple intervenir dans une cour d'école en période scolaire.

Pour l'instant, il revient, dans la très grande majorité des cas, au propriétaire du terrain sur lequel se trouve le nid de décider de faire détruire ou non le nid et donc de financer cette opération. Cette situation réglementaire n'encourage pas la destruction des nids et favorise la prolifération des frelons à pattes jaunes. Heureusement, de nombreuses collectivités se mobilisent et encouragent la destruction des nids en participant financièrement.

Retour sur les festivités de la Commune

Les rendez-vous aux jardins 2025

Samedi 7 juin, pour la seconde année consécutive, Écueillé a participé à la manifestation nationale mise en place par le ministère de la Culture, Les Rendez-vous aux jardins. Le jardin de Jean-Pierre et Aline MILLET, au Moulin de la Roche, s'inscrivait parfaitement dans le thème de cette année « Jardins de pierres, pierres de jardin ». A 16h, les hôtes des lieux ont accueilli les visiteurs (70, puis 105 personnes) pour la découverte d'un jardin merveilleux, sorti de terre il y a 45 ans. En effet, au moment où Jean-Pierre et Aline s'installent, il n'y avait qu'un champ. Patiemment, au fil des ans, le jardin a vu le jour pour constituer aujourd'hui un lieu totalement dépaysant et chargé d'histoires. Le mur de 42 000 pierres, qui s'étend sur 160 m et qui comprend un cœur ouvert où vient se coucher le soleil, a nécessité 3 années de travail à Jean-Pierre qui l'a assemblé de ses mains. Le potager mêle fleurs, fruits et légumes : les carottes côtoient avec les pivoines et les acanthes, les haricots poussent au milieu des galets décoratifs, certains plants dessinent des cœurs. Plusieurs dizaines de palmiers ont été plantés récemment pour faire face au changement climatique et dansent autour des bananiers. L'étang aux poissons rouges, aujourd'hui fleuri de nénuphars, est le décor du chalet des invités. Le bois de 300 cèdres, qui maintenant touchent le ciel, a commencé à pousser dans des pots de yaourts. Chaque année, le jardin compte un arbre de plus. On en dénombre actuellement 2025.

Ce jardin se découvre et se raconte, car il est composé de plusieurs jardins, comme les jardins de Poulaines, ceux du musée Albert Kahn, à Boulogne, ou ceux du Prieuré d'Orsan, dans le Cher :

- Le mur de pierres et le jardin méditerranéen avec des oliviers, des palmiers et des bananiers ;
- Le jardin potager et le jardin bouquetier ;
- Le préau aux murs en sections de rondins ;
- La pergola recouverte de rosiers et décorée de fers à cheval ;
- Le premier bois, aux essences multiples et au sol de mousse, avec ses commodités en colimaçon cachées sous des chèvrefeuilles ;
- L'étang et le chalet, à l'ombre des bambous ;
- Le bois de cèdres et l'allée ombragée qui revient vers la maison.
- Des bancs et des pierres, parfois des bancs en pierre, scandent le parcours, pour admirer la vue et profiter des senteurs, de la beauté et de la douceur de ce lieu.



A l'issue de la visite, la Société Musicale Écueilloise a donné un petit concert tandis que les échanges et le partage se poursuivaient dans une ambiance festive autour d'un pot.

Un grand merci à Aline et Jean-Pierre qui nous ont accueillis avec gentillesse et simplicité, merci aux musiciens et merci à vous tous qui êtes venus et qui avez fait la réussite de ce moment.



EHPAD Saint Joseph et Collège Calmette et Guérin : des rencontres intergénérationnelles

Cette année les deux établissements se sont retrouvés autour d'activités entre collégiens et résidents grâce au projet du professeur d'EPS M. Chollet, avec l'aide précieuse de l'animatrice de l'EHPAD, Carole PETIT et ses collègues ainsi que le concours des professeurs d'Histoire Géographie M. Marville et de Français-Latin Mme Lanfant.

Ce projet s'est décidé suite à un prêt de fauteuils roulants de l'EHPAD l'année dernière pour la journée « Handisport » au collège.

L'intérêt d'un tel projet est multiple, et les bienfaits ne sont plus à prouver. En effet les rencontres intergénérationnelles peuvent permettre de briser un sentiment d'isolement parfois ressenti par des résidents, d'apporter une bouffée de fraîcheur dans leur quotidien, le lien social est renforcé. Elles induisent également, et c'était la principale visée de ce projet, une stimulation cognitive, mémorielle, physique et émotionnelle pour les résidents ainsi qu'un sentiment d'utilité grâce à la transmission.

Les bienfaits chez les collégiens sont également nombreux, ces derniers sont amenés à développer de l'empathie, du respect, des compétences sociales, mais également une valorisation de soi ainsi qu'un sentiment d'utilité sociale.

Pour l'ensemble de la société, ces rencontres créent du lien social entre des générations qui se croisent peu, favorisent la solidarité et contribuent à lutter contre les préjugés liés à l'âge.



Le projet s'est déroulé essentiellement sur deux activités distinctes.



Dans un premier temps, les sixièmes d'Ecueillé sont allés, accompagnés de M. Chollet et de Mme Lanfant, à la rencontre des résidents de l'EHPAD, le 6 mai, autour d'un projet sur les fables de La Fontaine : Le Corbeau et le Renard, Le Coq et la Perle, Le lion et le Rat, La Cigale et la Fourmi, Le Lièvre et la Tortue.

Les élèves et les personnes âgées étaient mixés en plusieurs groupes, chacun ayant en charge une fable. Les résidents ont alors pu expliquer le texte et le vocabulaire aux collégiens et cela a été l'occasion de faire ressurgir des souvenirs. Le groupe devait ensuite illustrer la fable par des dessins. Enfin, chaque groupe a lu la fable à voix haute pour l'ensemble du public, en a expliqué la morale et a présenté ses travaux manuels (dessins). Chacun a pu

participer à hauteur de ses moyens, de ses envies, tout le monde a été ravi et a pu partager un goûter offert par l'EHPAD.

Dans un second temps, le 12 juin, ce sont les résidents (groupe inscrit à la gymnastique) qui sont venus au collège, accompagnés de leur animatrice et des employées de l'EHPAD. Ils ont pu retrouver dans la salle des fêtes les troisièmes de l'option DP3 (découverte professionnelle), portée par M. Marville, ainsi que les sixièmes.

Ce second projet a été créé de A à Z par les 3^{ème} de l'option, qui ont ainsi pu découvrir le métier d'animateur. Il s'agissait de plusieurs ateliers, portant sur la mémoire et la mobilité. Etaient proposés : un jeu memory adapté, un parcours motricité / équilibre avec des cordes et des ballons, un quiz et une course portant sur les départements et enfin un bière-pong (sans alcool!).

Une nouvelle fois, tout le monde en est sorti ravi et la journée s'est terminée par un goûter.

Un nouveau projet intergénérationnel devrait voir le jour l'année prochaine, autour de l'écriture et de la figure du monstre.



Concert

Schoralia

2025

Cette année encore, des chorales de 6 collèges de l'Indre (collège Colbert de Châteauroux, collège Condorcet de Levroux, collège Ferdinand Lesseps de Vatan, collège Jean Lévêque de Montrésor, collège des Sablons de Buzançais, collège Calmette et Guérin d'Écueillé) se sont réunies pour enchanter nos oreilles. C'est sous une chaleur étouffante que les élèves ont brillamment performé le 13 juin dans le gymnase de notre commune, accompagnés de musiciens et de leurs professeurs d'éducation musicale, en partenariat avec Schoralia, une association composée des professeurs d'éducation musicale de l'Académie Orléans-Tours qui promeut le chant choral.

L'ensemble des acteurs, qui avait fait un premier concert à Equinoxe (Châteauroux) vendredi 6 juin, a pu partager sa passion du chant dans une soirée en deux parties.

Dans un premier temps, les élèves des collèges de Châteauroux et de Vatan ont chanté sur le thème « Chanter pour dévoiler », autour de titres émouvants comme « La symphonie des éclairs » de Zaho de Sagazan et notamment une chanson sur le harcèlement scolaire « L'effet de masse » de Maelle ou encore un chant qui dénonce les stéréotypes de genre et promeut l'émancipation féminine « La grenade » de Clara Luciani.

Les choristes étaient guidés par leurs professeurs Isabelle GILLE-CAILLE et Sébastien JACQUET.

Après l'entracte, ce sont les collèges de Buzançais, Levroux, Montrésor et Écueillé qui ont proposé un corpus sous le titre « Tant de façons de te le dire ». Les choristes ont chanté de tout cœur et en chœur sur le thème de l'amour avec des titres variés comme « Chanson sur ma drôle de vie » de Véronique Sanson et Vianney, « Somewhere only we know » de Keane, 2 titres de Coldplay ou encore « Là où je t'emmènerai » de Florent Pagny. Les chants étaient introduits par des sketches des élèves sur scène et les élèves ont été menés par leurs professeurs Florence Bidault et Laurence MAUPOUX.

L'ensemble des choristes était accompagné par des musiciens, au clavier : François-Xavier Bitschene (également professeur d'éducation musicale à Écueillé et Buzançais), Grégory Boutinon, Jean-Marc Massias ; à la basse : Séverin Vallière ; à la batterie : Frédéric Beaudoin ; à la guitare : Marc Plaisant.

Bravo et merci à tous pour leur engagement et le spectacle de qualité qu'ils ont une nouvelle fois proposé à la commune.



Foire de Saint-Barnabé 2025

Encore un samedi de Saint-Barnabé peu peuplé de monde. Bien que de nouveaux exposants soient venus combler la rue du 11 Novembre, d'autres n'ont pas fait le déplacement.

Le groupe du Bavarois'Band de Nouans-les-Fontaines est venu animer les rues. Une prestation festive que les promeneurs ont appréciées.



Une chenille absente de la fête foraine qui a manqué aux plus grands mais qui ont toutefois trouvé leur bonheur aux auto-tamponneuses ou au tir à la carabine.

Quant aux plus petits entre les petites autos, le manège tournant, la structure gonflable et la pêche aux canards tout y était pour passer un agréable week-end.

Le dimanche quant à lui a été une grande réussite. Plus de 100 brocanteurs ont investi les rues du 11 Novembre et du Capitaine Colomb ainsi que le Champ de Foire.

La démonstration de danse irlandaise par l'association Label Eloquence a trouvé son public juste après une petite averse. Bravo aux danseurs pour ce dépaysement.

La Société Musicale Ecueilloise a, comme toujours, été présente pour animer nos rues.



L'exposition de véhicules anciens comptabilisant 37 voitures, 10 tracteurs, 3 motos, 4 solex et 3 vélos, a attiré de nombreux spectateurs.

Merci à tous les participants notamment ceux de la Commune : Yves Faisan, Jean-Pascal Théret, Alain Voisin, François Merlet, Jacky Gauthier, Alain Théret et son fils Nicolas, Jean-Claude Marchais, David Loiseau, Cyril Louet et l'association du Club Auto de Buzançais ainsi que l'association des Amis du Musée de l'Automobile de Valençay.

Merci également à M. De Clerck pour l'exposition de quelques tracteurs de sa collection.



Un bilan donc mitigé sur ces deux jours mais positif dans l'ensemble puisque la Saint-Barnabé reste malgré tout la traditionnelle fête du village qui anime le centre-bourg début juin où chacun aime y retrouver des amis.

L'orage du 25 juin

Notre commune a été très touchée par l'orage du 25 juin. La réunion de Conseil Municipal qui devait se tenir à 19h a été annulée.

Des rafales de vent déclarées à 105 km/h par la préfecture ont causé de nombreux dégâts sur les bâtiments et les récoltes. Beaucoup d'arbres ont été cassés ou déracinés. Certains en tombant ont écrasé et même coupé les lignes électriques, téléphoniques ou la fibre. Les récoltes de colza ont été très touchées, les pertes sont importantes.

Pour la commune elle-même ce sont principalement des arbres qui ont été endommagés, des dégâts sur les toitures, des panneaux de signalisation couchés, des barnums pliés ... Nos différents sites ont été impactés notamment le bois du collège où de gros chênes n'ont pas résisté. Nos services techniques mettront plusieurs semaines à tout remettre en ordre. Soyons patients et compréhensifs.

Un arrêté interdisant l'accès au bois du collège a été pris vu le danger qu'il y a avec des branches qui peuvent tomber à tout instant. Il faut que chacun respecte cette interdiction qui risque de durer car il faudra l'intervention de professionnels.

Nous remercions vivement les sapeurs-pompiers, les services d'Enedis, les agents du Conseil Départemental, nos agents municipaux ainsi que tous ceux qui ont aidé à dégager les rues et les routes notamment les agriculteurs avec tracteurs et tronçonneuses.



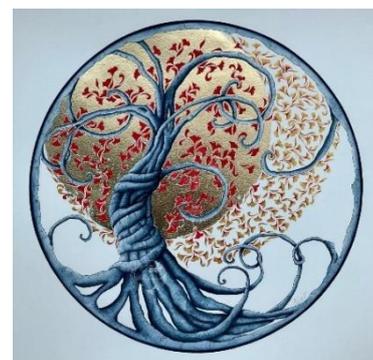
L'art à l'école

ATELIER AQUARELLE 2025

En mai, les élèves de P.S./M.S. et du C.P. ont participé à une animation « aquarelle », proposée par Élodie Ferré.

Deux séances au cours desquelles :

- elle nous a présenté son art, largement inspiré de la nature,
- les élèves ont représenté des ronds, des arbres...



ATELIER POTERIE 2025

En janvier et février 2025, les élèves, de la P.S. au C.E.2, ont participé à une animation « poterie », présentée par Clotilde Grelet.

Animation en trois séances : présentation, modelage et peinture/émaillage.

Certains ont réalisé des figurines (animaux, personnages), d'autres ont fait des coupelles avec empreintes de feuilles ou de dentelle.



ATELIER « BD »



En mars 2025, les élèves de G.S., C.E.1, C.E.2, C.M.1 et C.M.2 ont rencontré JAS, un auteur de bande-dessinée. A ses côtés, ils ont découvert comment concevoir une BD, ils ont appris à dessiner des personnages et à les mettre en situation sous forme de vignettes.



Les sorties scolaires

Classe de PS-MS de Maîtresse Sylvie :

Notre sortie du vendredi 20 juin 2025 au Parc des Mini-Châteaux et à l'Aquarium de Touraine



À l'Aquarium, nous avons « voyagé » dans 3 écosystèmes : les eaux douces de la Loire, les eaux douces tropicales et les eaux de mer.



Nos coloriages de poissons ont pris vie sur le grand écran. Magique !



Nous sommes des « géants » devant le mini-château de Chambord !...

Classe de GS -CE1 de Maîtresse Heidi et Maîtresse Marine :

Le jeudi 5 juin la classe de GS – CE1 est allée au château de Rigny-Ussé le matin. Les élèves ont pu parcourir les tours et les courtines étroites de ce château qui a inspiré le conte « La Belle au bois dormant » de Charles Perrault.

L'après-midi, ils ont visité les grottes pétrifiantes de Savonnières. Ils ont pu admirer ce monde calcaire souterrain.



Classe de CP de Maîtresse Nadine :

Afin de clôturer le thème de l'année sur l'art, les élèves de la classe de CP ont réalisé du Land Art (art éphémère à partir d'éléments de la nature).

Le 19 juin, la classe est allée à l'exposition « Beaux lieux » à Beaulieu-lès-Loches. Une animatrice a présenté le Land Art à partir de photos d'œuvres d'artistes connus dans ce domaine afin de trouver de l'inspiration.

Les enfants ont travaillé sur trois thématiques : la cabane pour des lutins, le bonhomme et le mandala. Voici quelques œuvres :



La cabane :



Le bonhomme :



Le mandala :



Et pour finir la matinée, pique-nique sous les arbres.

Classe de CE2-CM1 de Maîtresse Magali :

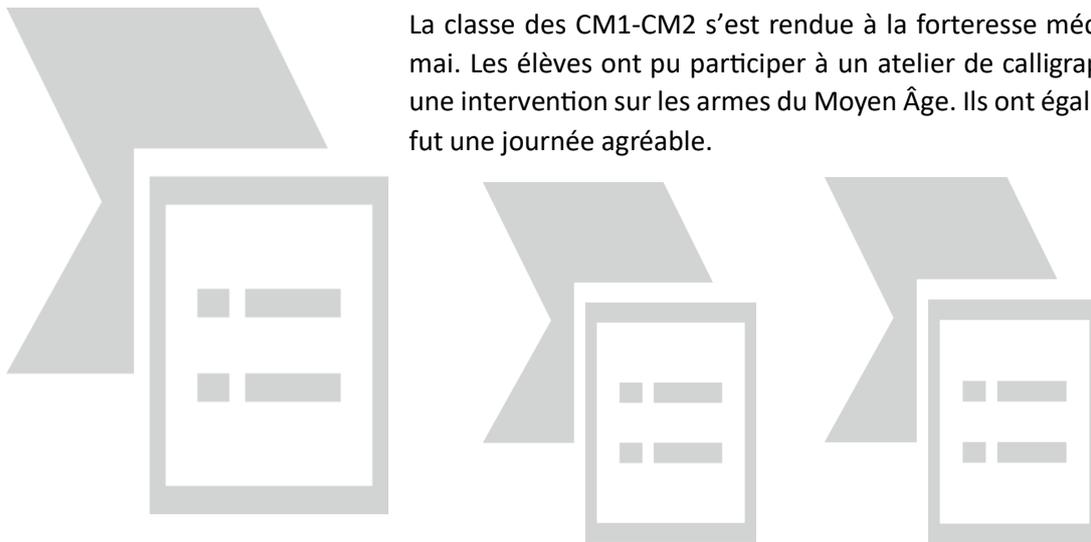
Sortie scolaire au Clos Lucé à Amboise.

Les élèves de CE2-CM1 ont pu visiter, le 26 mai 2025, le château et le parc du Clos Lucé. Ils ont apprécié découvrir les inventions, les maquettes, les dessins, les croquis de Léonard de Vinci ainsi que sa demeure.



Classe de CM1-CM2 de Maître Gaël :

La classe des CM1-CM2 s'est rendue à la forteresse médiévale de Montbazou le 9 mai. Les élèves ont pu participer à un atelier de calligraphie à la plume, ainsi qu'à une intervention sur les armes du Moyen Âge. Ils ont également visité le château. Ce fut une journée agréable.



La fête de l'école

Encore une fois, enfants et enseignants se sont préparés pour offrir un très beau spectacle aux familles : une véritable « soirée dansante ».

Effectivement, petits et grands nous ont fait danser sur différents styles musicaux : de la danse bretonne au rock américain en passant par la danse classique, le madison, le jerk ou encore le disco. Tout était représenté. La musique de ginguette et de bal folk était également au rendez-vous tout comme la macarena et la queue-leu-leu pour clôturer le spectacle.



La fête s'est poursuivie à l'extérieur de la salle des fêtes pour animer la fin de soirée sur un air de kermesse. Les parents d'élèves se sont mobilisés afin d'offrir aux enfants de nouvelles activités. Les enfants se sont amusés avec les jeux proposés : pêche à la ligne, fakir, lancers de cerceaux, chamboule-tout ou encore tombola. Un food-truck de fouées (petite boule de pain, cuite au four et fourrée encore chaude de fromages, rillettes ou pâte à tartiner) était présent pour ravir nos papilles.

Le Jour de la Nuit à Écueillé samedi 11 octobre, Ensemble, fêtons la nuit noire et le ciel étoilé

La nuit, qui occupe la moitié de notre temps, nous est finalement bien peu familière. Pourtant, c'est un moment où l'activité bat son plein ! La faune nocturne s'active, les étoiles sont visibles et les conditions sont propices à l'écoute et à l'imagination.

Écueillé propose, plusieurs activités, occasions de passer un bon moment, s'émerveiller, faire de jolies rencontres et avoir des étoiles plein les yeux.

A 17h30, à la médiathèque, le club de lecture animera un cercle littéraire autour d'œuvres (romans, théâtre, poésies, albums jeunesse) mettant en scène la nuit.

A 19h, des photophores nous guideront vers le jardin du percepneur. Nous poursuivrons par une promenade à la découverte des bruits, des senteurs et des sensations de la nature. Une balade hors du temps, à l'écoute ...

Enfin, vers 20h, 20h15, tous les participants seront invités à partager une soupe de légumes des jardins à la maison des associations.



Reprise des cours d'informatique

La Poste EMMAÛS Informatique reprend à partir de septembre, tous les mercredis, les cours informatiques. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à France Service au 02.54.00.38.85.





SERVICE DES DÉCHETS

Le saviez-vous ?



Le textile se recycle !

Vos vêtements sont usés ? Plus à votre goût ou à votre taille ? Ils prennent de la place dans les placards mais vous ne savez pas quoi en faire ? Vous pouvez les réparer, les donner, les vendre ou les déposer dans le « Point d'Apport Volontaire de Textiles, Linge de maison et Chaussures usagés » à votre disposition à proximité de chez vous.

Sur 151 kg d'ordures ménagères produites par chaque administré de notre territoire chaque année, nous retrouvons par personne 7kg de vêtements, de linge de maison et de chaussures : attention ce n'est pas du tout la bonne destination, s'ils sont jetés dans vos ordures ménagères ils seront enfouis...

Comment déposer dans un point d'apport volontaire ?

Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés, dans un point d'apport volontaire.

Ils doivent être placés propres et secs dans des sacs de 30 litres maximum bien fermés.

Ne déposez pas ce qui est mouillé ou souillé par des produits chimiques, des graisses, etc, si c'est le cas ils devront être jetés avec le non recyclable.

Où déposer vos dons à Ecueillé ?

Sur la commune d'Ecueillé vous pouvez les déposer dans une borne pour le recyclage soit à la déchetterie soit place du champ de Foire.

Retrouvez tous les points d'apport en France en allant sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Que deviennent vos dons ?

Vos vêtements, vos chaussures et votre linge de maison déposés dans ces bornes seront reportés ou recyclés. Même usés, vos dons seront valorisés à plus de 99 %

En 2023, Le Relais et AGIR, deux entreprises d'insertion ont déjà collecté, recyclé et valorisé 40 tonnes de textiles et c'est grâce à vous ! Merci

**Votre geste
peut tout changer**




Déposez vos vêtements,
linge de maison et chaussures
dans un point d'apport.

Re_fashion

- 1. Réduire l'impact environnemental.**
- 2. Favoriser l'accessibilité aux produits d'occasion.**
- 3. Permettre la création de nouvelles matières premières grâce au recyclage.**
- 4. Participer ou générer une dynamique d'activité et d'emploi.**

Le bon geste en 2 étapes

1. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.

Tous vos textiles ont droit à une deuxième vie.
Même ceux qui sont usés ou troués !



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

SERVICE CULTUREL

Le 13 septembre 2025 à 14h30 à la Médiathèque d'Ecueillé, une représentation du spectacle grand public « Michto » de la Compagnie Audigane sera proposée dans le cadre des animations du réseau de lecture de la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay. Découvrons ensemble l'univers d'Armelle et Peppo, le couple qui nous emmène à travers les paroles et la musique dans l'univers tzigane. Une mise en scène contée des légendes tziganes pour découvrir le quotidien des voyageurs, où croyances et merveilleux se côtoient.



Eva DARDANT

Responsable du Pôle Communication – Culture – Tourisme

02 54 00 33 77 / 06 74 28 15 38

Communauté de Communes Ecueillé – Valençay

23, avenue de la Résistance 36600 VALENCAY

www.cc-ecueille-valencay.fr

Facebook / LinkedIn

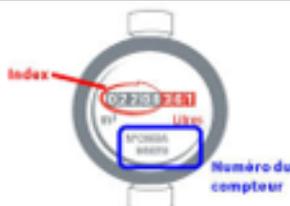
LES RELEVES ANNUELS DES COMPTEURS D'EAU

Les relevés des compteurs d'eau seront effectués par VEOLIA durant le mois d'Octobre.

En cas d'impossibilité de relever le compteur, il sera remis un avis de passage qui vous invitera à communiquer votre index par téléphone au 0969 390 401 ou via votre Espace Client www.veolia.fr.



Le Syndicat des Eaux et VEOLIA vous demande de dégager l'accès au compteur d'eau afin de faciliter cette relève et nettoyer l'intérieur du regard (enlever les matériaux de protection).



VOTRE COMPTEUR DOIT ÊTRE :

1. protégé
contre le gel



2. accessible
aux techniciens

INVESTISSEMENTS

Investissements 2024 (€HT)		Projets 2025 (€HT)	
Frais d'études pour l'amélioration des sites de production	50 000 €	Frais d'études pour l'amélioration des usines de traitement	30 000 €
Renouvellement de canalisations, 1700 mètres (VALENCAY)	550 000 €	Renouvellement de canalisations, 2 300 mètres (HEUGNES, VALENCAY)	350 000 €
Entretien et renouvellement du patrimoine (pompe, compteurs, ...)	100 000 €	Réhabilitation du château d'eau de Baudres	350 000 €
Renouvellement branchements plombs	42 000 €	Entretien et renouvellement du patrimoine (pompe, compteurs, ...)	50 000 €
		Renouvellement branchements plombs	30 000 €

LES CONTACTS



Parc Technologique de Sologne, Allée Georges Charpak à Vierzon.

Site d'accueil

- [les](#) lundis, mercredis et vendredis de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h15
- [les](#) mardis et jeudis de 08h00 à 11h45.

Par internet www.eau.veolia.fr

0969 323 529 (appel non surtaxé) :

Par téléphone

- [du](#) lundi au vendredi de 8 à 19h et le samedi de 9h à 12h ;
- Service d'urgence disponible 24h/24 et 7j/7

Par courrier Votre service Consommateurs Veolia - TSA 30117 - 37911 Tours Cedex 9

Souscrivez à la mensualisation en contactant le concessionnaire par téléphone : bénéficiez d'une remise de 10€ lors de la souscription puis d'une remise de 1€ par an !

Communication PANNEAU POCKET

Depuis le 1^{er} trimestre 2023, le syndicat s'est doté d'un compte « Panneau Pocket » pour informer ses abonnés sur l'actualité du syndicat.



Il s'agit d'une application mobile 100 % gratuite, ne nécessitant aucune inscription ou création de compte. L'accès aux informations est également possible en ligne via app.panneaupocket.com

Le syndicat des eaux reste à votre écoute en cas de difficultés. Nous rappelons en effet à ce jour le seul et unique objectif du Syndicat des Eaux du Boischaut Nord :

Garantir en permanence une eau de qualité en quantité suffisante

Le coin des associations

Les mains agiles

Après une pause d'une année, l'association « Les Mains Agiles » a repris ses activités en Septembre 2024 le mardi de 13h30 à 17h – salle de la Mairie à Ecueillé.

Diverses activités : peinture acrylique, huile sur tous supports selon l'imagination de chacun (toiles, verres, bois, ardoises...).

Bonne ambiance, convivialité.

Reprise des cours début septembre 2025.

Si vous souhaitez nous rejoindre, merci de contacter Patricia LE GOUESTRE : 06.88.34.24.99.



Le club de marche Ecueillois

La saison se termine et reprendra début septembre.

Une dizaine d'adhérents du club étaient présents à la sortie raquettes le 22 février 2025 à Super-Besse ainsi qu'aux randonnées :

- Départementale à Neuvy-Saint-Sépulchre le 6 avril avec visite guidée l'après-midi.
- Hors département le 14 juin à Noyant d'Allier.



Cette année c'est une première à Ecueillé le club a reçu à la maison des associations le 7 juin l'assemblée générale de la commission randonnée pédestre UFOLEP qui s'est déroulée dans la convivialité.

Merci à Jean AUFRÈRE de sa présence pour avoir présenté la commune d'Ecueillé à l'assistance.

Notre randonnée annuelle sous l'égide de l'UFOLEP sera le 21 septembre 2025.

Le club compte à ce jour 29 licenciés.

Renseignements :

GARAPIN Jocelyne : 06.74.96.05.70.

Mail : jocelyne.garapin@orange.fr



Le Judo Club Ecueillois

La saison se termine avec plus de 70 licenciés. Plusieurs enfants ont participé aux stages proposés par le comité départemental de judo, aux compétitions départementales, régionales et nationales et ont donné des résultats tout à fait satisfaisants.

Lohan et Lénaïc se sont qualifiés pour le championnat de France par équipes à Ceyrat (voir photos). Des jeunes se forment à l'arbitrage et à la commission sportive. La formation pour des arbitres et commissaires sportifs est indispensable pour la vie d'un club. **Merci à Cédric**



Grâce à la Commune, au Département, à la Région et à l'Etat, et aux partenaires privés ainsi qu'à tous les bénévoles et membres du bureau, nous pouvons aider au maximum nos licenciés à se former, participer aux stages et à prendre du plaisir.

Le 3 juillet a eu lieu la remise des nouvelles ceintures à nos jeunes, ces ceintures récompensent une année d'assiduité et de travail.

La saison 2025/2026 :

A partir du jeudi 4 septembre :

- De 17h30 à 18h15 éveil judo pour les enfants de 4 à 5 ans
- De 18h15 à 19h15 judo enfants de 6 à 9 ans
- De 19h15 à 20h45 judo ados/adultes/jujitsu à partir de 10 ans

A partir du lundi 8 septembre :

- De 18h à 19h judo enfants de 6 à 9 ans
- De 19h à 20h judo ados/adultes à partir de 10 ans
- De 20h à 21h Taïso – renforcement musculaire

➔ 2 séances d'essais pour les non licenciés sont offertes, donc n'hésitez pas à venir tenter l'expérience.

La commune entreprend actuellement des travaux dans le DOJO pour réaliser une extension en vue de créer une zone de sécurité, une salle de musculation et une salle de réunion. Cette dernière permettra aussi aux accompagnants d'être à l'abri du froid et de la pluie (une baie vitrée séparera les 2 pièces).

En complément, le local du SIVOM est déplacé côté gauche du gymnase + création de WC publics + mise aux normes dans le gymnase (travaux SIVOM). Ces travaux devraient être terminés pour la fin de l'année.

Ces WC accessibles PMR permettront d'être utilisés par tous. Cette création fait suite aux demandes du tennis et des jeunes qui utilisent les équipements sportifs et de loisirs.

MERCI A LA COMMUNE POUR SON INVESTISSEMENT POUR LES ASSOCIATIONS

A charge pour le club d'organiser l'achat des matériels de musculation, tous les appareils seront neufs. Un règlement intérieur est en cours d'élaboration. Des subventions seront demandées au Conseil Départemental 36 dans le cadre des aides aux associations.

Contact :

Cédric ERDEVEN Professeur diplômé d'Etat : 06 13 93 48 99 –

Alain POURNIN Président du club : 06 07 34 82 64

Mail : judo.ecueillois@laposte.net

Bon été à tous.

Label'Eloquence

Cette année encore l'association Label Eloquence a proposé ses ateliers théâtre et danse irlandaise.

En octobre, le groupe théâtre adultes proposait son spectacle « fugue en Majeur », fin juin les enfants des ateliers théâtre de Levroux et Ecueillé se sont retrouvés au Relais des Pas Sages à Pellevoisin pour présenter avec brio leur spectacle respectif.



Les ateliers théâtre sont animés par Fanny BÉUNZA qui écrit les textes pour permettre à chaque participant de donner son maximum sans être mis en danger par un texte non approprié.

Les élèves de l'atelier de danse Irlandaise ont proposé tout au long de l'année des démonstrations dans différentes structures et ont terminé par une animation sur le champ de foire d'Ecueillé à l'occasion de la Saint Barnabé.

L'atelier danse s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants à partir de 9 ans. Ils sont dirigés par Michaël LE LU qui adapte ses chorégraphies aux capacités physiques de chacun.

Les 3 ateliers reprendront à partir du mardi 9 septembre 2025, toujours à la maison des associations.

- De 9h à 11h : ateliers adultes. Ils donneront une représentation de leur travail de cette année en septembre.
- De 17h15 à 18h30, atelier théâtre enfants : il concerne les enfants à partir de 6 ans.
- De 19h15 à 20h30 : atelier danse irlandaise à partir de 8 ans à 100 ans.

Tarifs des ateliers : 24€ par mois.

Nous vous souhaitons un bon été et peut-être nous retrouverons-nous le 6 septembre sur le forum des associations.

Le Président, Alain DAVIGNON



Réalisation d'une bande dessinée pour l'Art à tout va

C'est un travail sur la BD qui a occupé la majeure partie de l'année qui se termine.

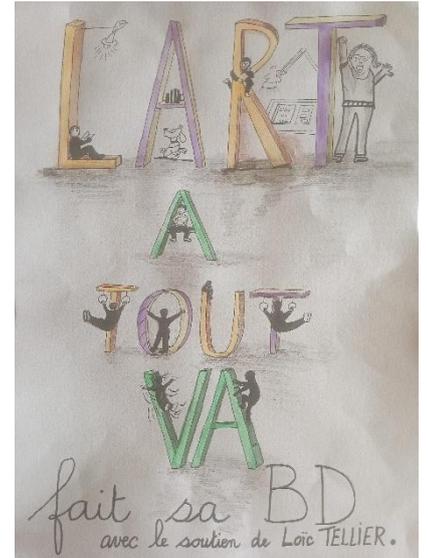
Le groupe des peintres a bénéficié des conseils de Loïc Tellier, spécialiste en la matière mais aussi auteur de la peinture murale exécutée l'an dernier sur nos murs et également artiste plasticien sur métal.

Un petit album sera imprimé en quelques exemplaires et les planches originales en grand format seront plastifiées et exposées à la médiathèque.

L'univers de la BD, avec ses codes particuliers, a été une découverte pour les huit participantes du groupe.

Il faudrait beaucoup plus de temps que celui qui lui a été consacré pour maîtriser cette discipline mais ce n'est pas vraiment à l'ordre du jour.

Le principe de l'association étant d'aborder un peu toutes les facettes du monde pictural, il faudra attendre septembre pour savoir vers quelles aventures voguera la petite barque de l'Art A Tout Va !



Le Cyclo-Club Ecueillois

Depuis le début de l'année 2025, le Cyclo-Club Ecueillois a changé de statuts et est devenu association indépendante, donc sans appartenir à aucune fédération ce qui a permis de diminuer le coût des adhésions (1 personne 25 €, couple 40 €).

Les sorties ont lieu le dimanche matin départ à 9 heures de la place de la mairie mais aussi éventuellement d'autres jours en fonction de la disponibilité de chacun.

Le Cyclo-Club a effectué sa sortie famille avec pique-nique le dimanche 22 juin 2025 sur la voie verte Tournon st Martin-Descartes, avec l'aller et retour de Chaumussay à Descartes ; une sortie en toute décontraction sur un parcours agréable, plat et ombragé.

Le Cyclo-Club avec le soutien de la Municipalité et le concours technique de l'US Argenton organisera le vendredi 15 août 2025 le prix cycliste d'Ecueillé (qui sera la 1ère manche du Triangle Sud Berry, une épreuve unique en France avec 6 jours de course consécutifs) sur le circuit habituel de 6,4 km à parcourir à 15 reprises pour 96 km ; le départ sera donné à 15 heures au podium face au champ de foire (143 engagés en 2024). Grâce à la générosité des commerçants et artisans de nombreuses primes seront disputées ainsi qu'un classement par points rendant ainsi la course toujours très animée.

Vous souhaitez nous rejoindre au Cyclo-Club pour effectuer des sorties en groupe (rando ou balade) n'hésitez pas à nous rejoindre.

Renseignements auprès de : Michel MALASNET au 06.09.82.30.48
Alain VOISIN au 06.27.52.46.90

La Société Musicale Écueilloise

La 3ème édition de notre concert de printemps du 26 avril a été comme d'habitude un succès. Encore une fois, vous êtes venus nombreux pour écouter les 3 formations de la SME. Merci à nos 3 chefs (Keith, Stéphane et Sébastien) pour le travail qu'ils ont fourni afin que cette soirée soit encore très appréciée du public.



L'école de musique a fait son audition des élèves le 7 juin dernier. Parents et musiciens de l'harmonie étaient présents pour écouter les enfants jouer de leur instrument en présence de leurs professeurs de musique.



Aussi ce mois de juin, nous avons fêté la fête de la musique le 20, l'harmonie, François et son accordéon, Jean-Baptiste et sa sono, sous une chaleur torride, ont pour cette 2^{ème} année mis



l'ambiance sur la place du 8^{ème} Cuirassiers.

Le public présent nous a remerciés et nous a encouragés pour l'année prochaine...

François Lurde, Président de la SME



Les Archers des Fontaines **ECUEILLE**

Au terrain de tir derrière le cimetière
Route de Luçay
Au gymnase d'Écueillé si pluie

Rejoins-nous au tir à l'arc !

Entraînement le Mercredi

Enfant à partir de 13 ans et débutant : 18h—19h
Pratiquant non débutant : 18h—20h

Forum des associations : Samedi 6 Septembre 2025



2 séances d'essai offertes !

Président : Guy NIVET - 06.19.72.77.96

Trésorier : Bruno MAUDOUT - 06.85.76.17.89

lesarchersdesfontaines@outlook.fr





La Pétanque Ecueilloise



Une nouvelle année et de nouveaux adhérents à la Pétanque Écueilloise puisque le club compte à ce jour 10 féminines, 24 hommes jouant en « Open » 14 d'entre eux peuvent jouer en « vétérans ».

Les Championnats des clubs ont commencé en mars pour les filles (qui ont joué par tous les temps) ainsi que pour l'équipe évoluant en Open et en avril pour les vétérans. Les Championnats des Clubs se déroulent en 4 journées comprenant chacune deux rencontres et contre d'autres clubs du département.



Les vétérans terminent 4^{ème} de leur championnat.



Deux féminines se sont qualifiées pour le championnat régional qui a eu lieu à Descartes. Forte participation des équipes d'Ecueillé au championnat de l'Indre.



Le 21 juin dernier, 12 doublettes ont participé aux « 12 heures de Moulins-sur-Céphons » avec un excellent palmarès puisque David M. et Pascal M. ont disputé la finale du concours B. Damien et Sacha, les jeunes du club, se sont classés 14^{ème} du B, suivi d'Amélie et Laurent à la 15^{ème} place. Les autres joueurs n'ont pas démerité vu la chaleur extrême.

Le concours officiel du club a eu lieu le dimanche 29 juin. Les nouveaux aménagements des sanitaires ainsi que la rampe d'accès nous permettent maintenant d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

Les joueurs d'Ecueillé participeront au « National de Saint-Maur » le 6 septembre où pas moins de 124 équipes sont inscrites. Doublettes féminines, triplettes masculines et le 7 septembre doublettes mixtes. Puis le 11 et 12 octobre, ils participeront au « National France Bleu » à Châteauroux.

Prenez date !

La soirée années 80 de février dernier a remporté un vif succès et sera renouvelée en 2026.

La Pétanque Écueilloise organisera le 2 novembre 2025 une bourse aux jouets et aux vêtements à la salle des fêtes d'Ecueillé.

Bonnes vacances à tous !



La Société Sportive Écueilloise

Bilan de la saison 2024-2025 la Société Sportive Écueilloise

La saison 2024-2025 a été marquée par de nombreux temps forts pour notre club, tant sur le plan sportif que structurel.

La vie du club a été dynamique avec la création de la section féminine, qui a connu une première saison très prometteuse, le club comptabilise environ 150 licenciés.

Un abonnement à SportEasy a été pris en charge pour faciliter la gestion des équipes.

Mickaël, président depuis 11 ans, va quitter ses fonctions mais en restant un bénévole actif, un nouveau bureau vient d'être constitué avec à sa tête un nouveau président, Marcel LEMAIRE.

Les travaux dans le futur club house continuent à avancer avec l'aide des bénévoles du club, nous entrons dans la phase finitions à savoir : ponçage des murs - plafonds / mise en peinture / pose des sols-faïence / aménagement intérieur.

Côté sportif, l'équipe senior 1 a réalisé une saison exceptionnelle, montant en 1^{ère} division après une série impressionnante de 18 victoires et 4 nuls.

Les seniors 2 ont assuré leur maintien en terminant 9^{ème}.

Les seniors féminines, avec 17 joueuses, ont terminé à la 2^{ème} place en phase 1 et 3^{ème} de la phase 2, soutenues par une belle dynamique et le public.

Les jeunes ont montré de beaux progrès techniques grâce à l'implication des éducateurs, avec un objectif de recruter davantage, notamment en U7/U9.

Les manifestations et projets ont été nombreux : tournoi de sixte, concours de pétanque, choucroute à emporter, tombola, belote, autant d'événements qui ont rassemblé et renforcé les liens au sein du club et d'assurer une gestion financière saine. Un tournoi U9-U11 est en préparation pour septembre 2025.

L'objectif pour **2025-2026** est d'avoir une équipe par catégorie, de renouveler le matériel et de poursuivre le développement du football féminin.

L'équipe 1 sera dirigée par Steven TESTU, l'équipe 2 par Baptiste WILLEMS et Marcel LEMAIRE et enfin l'équipe féminine par Kilian LEMAIRE et Antoine NAYNA.

Vous pouvez venir nous rejoindre, si vous êtes un Garçon ou une Fille, né(e) en 2020 et avant.

Les entraînements pour les équipes jeunes sont ouverts à tous, tous les mardis de septembre de 17h30 à 19h00 au stade.

Contact : Fabrice RENAULT 06.30.93.0281, Kilian LEMAIRE 07.84.25.45.85.

Pour les équipes masculines, les entraînements ont lieu les mercredis et vendredis de 19h00 à 21h00 au stade.

Contact : Steven TESTU 06.43.26.08.52, Marcel LEMAIRE 06.89.59.93.50, Baptiste WILLEMS 06.83.11.79.30.

Pour l'équipe féminine, les entraînements ont lieu le mardi de 19h00 à 21h00 au stade.

Contact : Kilian LEMAIRE 07.84.25.45.85, Antoine NAYNA 06.79.66.73.01.

Le club remercie chaleureusement la municipalité pour son soutien, les bénévoles pour leur engagement et tous les licenciés pour leur passion.



ÉCUEILLÉ

14 JUILLET

11h00 : DÉFILÉ OFFICIEL
en musique avec revue des pompiers

11h45 : VIN D'HONNEUR
sur le parvis de la Mairie

13h00 : REPAS OFFICIEL à la salle des fêtes
confié à la Belle Epoque
sur inscription en mairie

25 €

AU PLAN D'EAU

14h00 : Concours de pêche
pour enfants

17h00 : Jeux
pour petits et grands

18h00 : Animation et jeux
organisé par les Sapeurs Pompiers d'Écueillé

17€

20h00 : REPAS sur place
confié à La Petite Boucherie
sur inscription en mairie

22h00 : RETRAITE AUX FLAMBEAUX

23h00 : FEU D'ARTIFICE
DU 14 JUILLET

Plan d'eau - Espace ittrois